



Grand-Duché de Luxembourg
Ministère d'État

Bulletin de documentation

SOMMAIRE

La célébration de la Fête Nationale luxembourgeoise	1
Visite d'Etat de Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse en Espagne	3
Le Luxembourg dans l'environnement financier international	7
Séminaire: Les services financiers offerts par la place de Luxembourg	13
Le Conseil Européen à Stuttgart	14
Réunion du Conseil de l'Atlantique Nord à Paris	20
L'Economie luxembourgeoise vue par l'OCDE	24
Aspects de l'agriculture luxembourgeoise	30
Le Port de Mertert	33

5/1983

24 Juin

**Service Information et Presse
Luxembourg - 10, boulevard Roosevelt**

La célébration de la Fête Nationale luxembourgeoise

De nombreuses manifestations patriotiques et religieuses ont marqué cette année la célébration de la Fête Nationale luxembourgeoise.

Monsieur Pierre Werner, Président du Gouvernement, s'adressa en langue luxembourgeoise à la population par une allocution télévisée et radiodiffusée le 19 juin et au cours du Journal télévisé. Nous reproduisons ci-après le texte du message du Président du Gouvernement:

Mir begin dët Joer de nationale Feierdaag, den Daag vum Grand-Duc a vun der Dynastie, an engem Moment, wou t'Lant a schwéier Upassongsprozesser verweckelt ass, wou d'Gemidder durch d'Komplexitéit vun der Situatioun errégt a veronsechert sin, wou gesicht get no ausgeglache Léisongen fir d'Affer vun dem Emstrukturéierungsprogramm gerecht ze verdeelen. A vielleicht ass déi drengend Suerg ëm d'Zoukonft vum Lant a senge Kanner, ëm eng gerecht a solidaresch Heemecht schons en deitléchen Ausdrock vun der Unhängelechket un ons kleng Natioun an hirt Egeliewen. Esou Zeiten stellen ons op d'Prouf a gin ons ze denken, wouop mer läschten Enns déi Unhängelechket un t'Lant opbauen. Ass et dat Joerzengtelaangt baal onënnerbrach Wuessen vu Woulstand a materielle Fortschrétt? Ass ons d'Hémecht nach eppes a kann se eppes gin, wann d'Kurven vun der Wirtschaft nët méih no uewen weisen? Si mer berét mat Rot a besonnesch mat Dot un der Neiformong mat ze maachen?

Gi mer nët zeréckverwisen un daat waat d'Hémecht ass an hire méi déiwen historieschen, kulturellen, a besonnesch geeschtegen a mënschlechen Werten, aus dénen eraus se sech forméiert huet.

Eng Natioun stierft nët un hirer Wirtschaft, si kann nëmmen duerch hir Zerrassenhét an hir Egoismen ennergoen.

Dén géschtegen Zesammenhalt ass glécklecherweis nach do a gët och gehaalen durch ons Institutionen. Hien därf ower nët ze vill strapazéiert gin. Duerfir solle mer an onsen sozialpoliteschen an ideologeschen Debatten gerad an dësem Moment Verständnes weisen een fir deem aner seng Positioun, iewer och jiddferen seng eegen Responsabilitéiten an Affer klor erkennen an iwerhuelen.

Ech gléwen un d'Upassongsfähégket an de Ressort vun onsem Vollek, déi méi grouss sin wéi vill, déi d'Furcht virum Liewen an de Glidder sëtzen hun, et gemengerhand unhuelen. Mir hun d'Opgaaf mat Hellef vun onsem Jonktem dës Liewenskraaft anzesetzen, fir aus der jetziger Situatioun eraus ze krabbelen.

All Gesondongsprozess verlaangt Entschéedongsfréédégket, wéi och vu jiddferengem Berétschaft em-

zedenken a sech den Noutwendegketen ennerzeuerdnen. Mée dé Prozess kënt och erschwéiert gin duerch brutalt Ofschneiden vun enger gewuessener Kontinuitéit a wann iwerstierzt de Parzelein zerbrach gët.

Leschten Enns mecht iewer och nach onst Lant am internationale Vergleich eng gudd Figur an hu mer och op ville Gebidder bestänneg Verbesserung a Verfeinerong vun onse nationalen Léschtongen opzeweisen.

Weiderhin ass et beruff fir iwert d'Grenzen eraus seng Stëmm fir Menschlechket, Zesammenarbécht a Fridden ze erhiewen. An et fillt sech och verpflichtet fir de bedrängten Europagedanken méi wéi je héichzahaalen.

Dat Schicksal spillt sech of ënnert dem Eenegkëtsymbol vun onser Dynastie, ënnert dem Règne vun dem Grand-Duc Jean, deem mer ons waarm a respektvoll Wënsch entgéint brengen.

Vive de Grand-Duc !
Vive Letzebuerg !

Message de Monsieur Pierre Werner, Président du Gouvernement

Mesdames, Messieurs,
Mes chers compatriotes,

Le Grand-Duché de Luxembourg se prépare ce soir à la célébration demain de sa Fête nationale, Journée de la Dynastie et anniversaire officiel de Notre Chef d'Etat, Son Altesse Royale le Grand-Duc Jean.

Plus que jamais cette Journée doit être placée sous le signe de l'union et de la solidarité des Luxembourgeois. Les temps actuels ne sont pas cléments non plus pour notre pays et celui-ci se trouve confronté à la crise et la restructuration de sa principale industrie, celle qui a fait sa fortune pendant un siècle. D'où résultent d'après discussions dominées par un sentiment d'interrogation et d'insécurité.

Je voudrais faire sonner ce soir une note de confiance. Une nation, aussi petite soit-elle ne meurt pas du fait de son économie, elle ne pourrait succomber que sous ses déchirements et la lutte des égoïsmes.

Pourvu que nous sachions accepter les réalités et obéir aux nécessités qui en découlent pour chacun de nous, nous trouverons le ressort nécessaire d'une faculté d'adaptation et de rebondissement dont l'histoire économique et sociale des deux derniers siècles nous fournit maints exemples.

Par ailleurs la crise n'a pas paralysé les aspirations de progrès culturel et économique de notre popula-

tion qui affirme plus que jamais sa volonté d'épouser son époque et de marquer son identité.

En même temps, le pays ouvert à tous les vents, s'insère avec conviction dans toutes les entreprises d'intégration et de solidarité internationales. Spécialement en ce temps de crise de l'idée européenne, il voudrait se faire plus que jamais le protagoniste de cette œuvre de paix et de sécurité.

Au nom de tous mes compatriotes, je présente à Son Altesse Royale le Grand-Duc l'hommage de nos vœux chaleureux et respectueux.

Je convie mes compatriotes, jeunes et vieux, à commémorer cette Journée par une affirmation de concorde lucide et engagée.

Les cérémonies officielles débutèrent dans la soirée du 22 juin 1983 par un dépôt de fleurs devant le Monument aux Morts de la Force Publique, par les Commandants de l'Armée et de la Gendarmerie et le Directeur de la Police, en présence de détachements militaires.

Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse, ainsi que le Grand-Duc Héritier et la Grande-Duchesse Héritière se sont rendus cette année à Wiltz, à Clervaux et à Esch-sur-Alzette la veille de la Fête Nationale, pour assister aux diverses manifestations organisées par ces municipalités. Rappelons que l'année dernière le Grand-Duc et la Grande-Duchesse avaient honoré de leur présence les festivités organisées par la municipalité d'Esch-sur-Alzette, qui avaient remporté un grand succès populaire.

A Wiltz, Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse furent accueillis par Monsieur J.-P. Dichter, Bourgmestre, et Monsieur Jean Spautz, Ministre de l'Intérieur, et les personnalités locales. Après avoir déposé des fleurs devant le Monument de la Grève, les Souverains se rendirent à pied à l'Hôtel de Ville, acclamés sur leur parcours par un nombreux public. Ici les nombreuses personnalités locales et de la circonscription du Nord furent présentées au Couple grand-ducal. Une allocution du bourgmestre et la signature du Livre d'Or de la Ville de Wiltz ont clôturé cette cérémonie au cours de laquelle les Souverains ont pu longuement s'entretenir avec les invités, dans une ambiance très détendue. Leurs Altesses Royales se rendirent ensuite à pied à la Place du Festival, entre une haie d'honneur formée par les scouts et les sapeurs pompiers, et sous les applaudissements de la foule, pour y assister aux différentes manifestations organisées par la municipalité.

Après avoir pris congé des autorités communales et des personnalités présentes, Leurs Altesses Royales se rendirent à Clervaux, où elles furent saluées par Monsieur Michel Wehrhausen, Bourgmestre, en présence de Monsieur Jean Spautz, Ministre de l'Intérieur, de Monsieur Boy Konen, Ministre de la Fonction Publique, échevin honoraire, et des membres du conseil municipal, sous les acclamations de la population. Son Altesse Royale le Grand-Duc déposa des fleurs au Monument aux Morts de la Ville,

puis les Souverains assistèrent aux danses folkloriques et aux diverses manifestations culturelles, avant de se rendre à pied à travers la zone piétonne jusqu'au Château de Clervaux, où la municipalité offrit une réception. Ici également le Couple grand-ducal a eu l'occasion de rencontrer les nombreuses personnalités pour s'entretenir avec elles dans une atmosphère chaleureuse.

De son côté, la Ville d'Esch-sur-Alzette avait également organisé une série de manifestations pour accueillir dans la joie et l'allégresse Leurs Altesses Royales le Grand-Duc Héritier et la Grande-Duchesse Héritière. Monsieur Jos. Brebsom, Bourgmestre de la Ville d'Esch-sur-Alzette, entouré des membres du conseil communal et des personnalités de la Ville d'Esch, accueillit en début de soirée le Couple héritier. Après le dépôt de fleurs au Monument aux Morts, une réception eut lieu à l'Hôtel de Ville, suivie de la signature du Livre d'Or de la Ville.

Leurs Altesses Royales prirent part ensuite au «Escher Volleksfest», sous les acclamations spontanées de la population eschoise, avant de rejoindre la capitale en fin de soirée.

A Luxembourg-Ville, Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse, ainsi que Leurs Altesses Royales le Grand-Duc Héritier et la Grande-Duchesse Héritière, se rendirent à pied devant l'Hôtel de Ville où eut lieu l'accueil par Madame Lydie Würth-Polfer, Bourgmestre de la Ville, entourée des membres du conseil échevinal. Les membres de la Famille grand-ducale assistèrent ensuite, en présence d'une très nombreuse foule, au défilé aux flambeaux des associations culturelles et sportives de la Ville. Accompagnés par les membres du conseil échevinal, ils visitèrent ensuite les stands des métiers d'art installés à la Place d'Armes, avant d'assister au feu d'artifice tiré du haut du Pont Adolphe. Sur le parcours emprunté à pied Leurs Altesses Royales furent très chaleureusement ovationnées par la population qui marqua par son grand enthousiasme tout l'attachement qu'elle porte aux membres de la Maison souveraine qui participent chaque année à ces sympathiques et joyeuses manifestations patriotiques et populaires à l'occasion de la célébration de la Fête Nationale luxembourgeoise.

La journée du 23 juin 1983 débuta à Luxembourg par la traditionnelle prise d'armes et une parade militaire à la Place des Martyrs et à l'avenue de la Liberté. Après l'arrivée du Commandant de l'Armée, le Colonel François Welfring, et du Ministre de la Force Publique, Monsieur Emile Krieps, le Grand-Duc, le Grand-Duc Héritier et le Prince Guillaume furent accueillis aux accents du «Wilhelmus». Le Grand-Duc, le Grand-Duc Héritier et le Prince Guillaume passèrent en revue les détachements militaires et prirent place ensuite à la tribune où l'on remarquait les attachés militaires accrédités à Luxembourg, les autorités municipales, les officiers et sous-officiers représentant les Corps de l'Armée, de la Gendarmerie et de la Police. La cérémonie fut clôturée par une parade militaire à laquelle prirent part une compagnie

d'honneur de l'Armée à trois pelotons avec le drapeau et son escorte, une compagnie à deux pelotons, un détachement avec des anciens drapeaux, la musique militaire, un détachement motorisé, un détachement de la Gendarmerie, un détachement de la Police et un détachement motorisé de ces deux Corps.

A 11.00 heures un Te Deum solennel fut célébré à la cathédrale de Luxembourg par Monseigneur Jean Hengen, Evêque de Luxembourg, en présence de Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse, le Grand-Duc Héritier et la Grande-Duchesse Héritière et le Prince Guillaume. Dans le chœur de la cathédrale avaient pris place les membres du Corps diplomatique accrédités à Luxembourg, les représentants des Institutions européennes, les membres des Corps constitués, le Conseil National de la Résistance, les comités des associa-

tions des Anciens Combattants, de la Résistance, des mouvements patriotiques, etc.

Le programme musical du Te Deum fut exécuté par la Maîtrise de la cathédrale, sous la direction de l'Abbé René Ponchelet, avec aux orgues Maître Albert Leblanc.

A midi, un tir d'honneur de 101 coups de canon fut exécuté par l'Armée au lieu dit «Trois Glands».

Dans toutes les villes et localités du pays des manifestations patriotiques, auxquelles prirent part les autorités locales, les associations patriotiques ainsi que la population, eurent lieu à l'occasion de la Fête Nationale. Des services religieux furent également célébrés à l'église protestante et à la synagogue à Luxembourg et à Esch-sur-Alzette.

A l'étranger, la Fête Nationale était marquée, comme chaque année, par des réceptions aux postes diplomatiques du Grand-Duché.

Visite d'Etat de Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse en Espagne du 16 au 18 juin 1983

Répondant à l'invitation de Leurs Majestés le Roi et la Reine d'Espagne, Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse se sont rendus en visite d'Etat en Espagne du 16 au 18 juin 1983.

Leurs Altesses Royales prirent congé des personnalités luxembourgeoises et étrangères venues les saluer au départ de l'aéroport de Luxembourg, notamment Monsieur Léon Bollendorff, Président de la Chambre des Députés, Monsieur Pierre Werner, Président du Gouvernement, Ministre d'Etat, Monsieur Jacques Santer, Ministre des Finances, Monsieur Fernand Boden, Ministre de l'Education Nationale, Monsieur Jean Spautz, Ministre de l'Intérieur, Monsieur Ernest Mühlen, Ministre de l'Agriculture, de la Viticulture et des Eaux et Forêts, Monsieur Emile Krieps, Ministre de la Force Publique, Monsieur Josy Barthel, Ministre des Transports et de l'Energie, Monsieur Boy Konen, Ministre de la Fonction Publique, Monsieur François Goerens, Président du Conseil d'Etat, Monsieur Prosper Jacques, Président de la Cour Supérieure de Justice, Monsieur Camille Wampach, Procureur Général d'Etat, Madame Lydie Würth-Polfer, Bourgmestre de la Ville de Luxembourg, le Colonel François Weltring, Commandant de l'Armée luxembourgeoise, Monsieur Etienne Wenandy, Commandant en chef de l'aéroport, et Monsieur Joaquin Manrique Mayor, conseiller à l'Ambassade d'Espagne à Luxembourg.

La suite de Leurs Altesses Royales se composait notamment de Madame Colette Flesch, Vice-Président du Gouvernement, Ministre des Affaires Etrangères, Monsieur Christian Calmes, Maréchal de la Cour, Madame Anne Calmes, Dame d'honneur, Monsieur Korthals Altes, Ambassadeur de Sa Majes-

té la Reine des Pays-Bas, et Madame Korthals Altes, Monsieur Jean Wagner, Secrétaire Général du Ministère des Affaires Etrangères, Monsieur Germain Frantz, Chambellan, Monsieur Gérard Rasquin, Chambellan de Son Altesse Royale le Grand-Duc, Monsieur Paul Faber, Chef du Protocole, Monsieur Robert Bloes, Directeur des Affaires Politiques et Culturelles, Monsieur Julien Alex, Directeur des Relations Economiques Internationales et de la Coopération, Monsieur André Claude, Directeur du Service Information et Presse, le Colonel Eugène Meunier, Aide de Camp de Son Altesse Royale le Grand-Duc, Monsieur Hubert Würth, Chef de Cabinet, le Major Léandre Mignon, Aide de Camp, et Monsieur François Hallé, Commissaire de la Cour.

Son Altesse Royale passa ensuite en revue un détachement de l'Armée qui rendait les honneurs, aux sons du Wilhelmus, joué par la musique militaire. Après l'exécution de l'hymne national, Leurs Altesses Royales montèrent à bord de l'avion spécial de la Luxair à destination de Madrid.

En entrant dans l'espace aérien espagnol, l'avion de Leurs Altesses Royales fut escorté par une escadrille de l'aviation militaire des Forces Aériennes Espagnoles jusqu'à Madrid.

Leurs Altesses Royales furent accueillies à la descente d'avion à Madrid par Leurs Majestés le Roi et la Reine d'Espagne. Les honneurs militaires furent rendus par les divers détachements des Forces Armées espagnoles, qui défilèrent devant Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse. Après l'exécution des hymnes nationaux, les souverains luxembourgeois furent présentés aux nombreuses autorités espagnoles, conduites par le Chef

de Gouvernement, Monsieur Felipe Gonzales. Accompagnées de Leurs Majestés, Leurs Altesses Royales se rendirent ensuite en hélicoptère au Palais Royal du Pardo, résidence des chefs d'Etat en visite en Espagne. De son côté, Madame Colette Flesch, Ministre des Affaires Etrangères, eut des entretiens politiques avec le Ministre des Affaires Etrangères d'Espagne, au Palais de Santa Cruz, suivis d'un déjeuner en son honneur au Palais de Viana.

Un déjeuner intime réunissait Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse et Leurs Majestés le Roi et la Reine d'Espagne au Palais de la Zarzuela.

Les Souverains luxembourgeois visitèrent les ateliers de la Fabrique Royale des Tapis de Santa Barbara, avant de regagner le Palais Royal du Pardo, où Leurs Altesses Royales donnèrent une réception en l'honneur des chefs des missions diplomatiques accrédités en Espagne.

Dans la soirée eut lieu au Palais Royal un brillant gala offert par Leurs Majestés le Roi et la Reine d'Espagne en l'honneur de Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse.

Voici le texte des discours prononcés par Sa Majesté le Roi et par Son Altesse Royale le Grand-Duc à cette occasion:

Discours de Sa Majesté le Roi

Altesses royales,

Je peux vous assurer que la Reine et moi, nous gardons un souvenir impérissable de votre noble et illustre Nation, qui nous fit un accueil si généreux, il y a trois ans, dans l'antique et belle ville de Luxembourg.

Il nous semble encore parcourir les rues qui portent les noms évocateurs et aussi unis à l'Histoire d'Espagne que ceux de Philippe II, de Monterey, de Mansfeld, de Louvigny... Des rues qui gardent la mémoire de nos ancêtres qui, par leur effort, ont aidé à bâtir les monuments, les églises et les murailles de cette place forte, en gravant dans la pierre, pour le souvenir des siècles, les annales d'une expérience historique partagée par les deux pays.

Nos deux peuples, riches d'histoire, de tradition et de vocation authentiquement européenne, doivent marcher étroitement unis pour faire leur, en partant de la modernité, l'idée de l'Unité de l'Europe pour laquelle l'Empereur Charles Quint, Duc de Luxembourg, lutta, il y a plus de quatre siècles. L'idée suprême de notre ancêtre commun visa à réaliser une Europe qui illuminerait de ses idéaux civilisateurs le monde de son époque.

Cette «Universitas Christiana» qui inspira l'Empereur peut devenir aujourd'hui un idéal de paix, de justice et d'empire du Droit qui structurera l'Europe des pays libres.

Cette Europe, que nous voulons faire, ne peut trouver son identité que dans la défense des valeurs qu'une longue histoire a décantées. L'Europe doit être, avant tout, un espace de liberté, où tous les Européens sans exception jouiront d'un droit fondamental, celui de vivre dans des sociétés que leurs sys-

tèmes politiques et sociaux régissent suivant les règles des valeurs démocratiques.

Car le mot Europe est associé à deux principes essentiels: celui de la défense de la liberté et des droits de l'Homme et celui de l'aspiration continue à la paix.

Le Grand-Duché de Luxembourg a contribué et contribue de manière exemplaire à cette grande entreprise par l'apport de ses meilleurs penseurs, de ses hommes d'action, de ses chefs d'entreprise et de ses travailleurs.

Animé d'une foi profonde et d'une volonté indomptable, le Grand-Duché de Luxembourg s'est constitué en authentique modèle de ce que doit être l'Europe de l'avenir.

Sans cesser de chercher l'unité européenne, votre pays a condamné toute agression et toute ingérence dans les affaires internes des autres peuples et tout attentat contre la dignité de l'homme.

Pour sa part, l'Espagne unit à son antique amour de la liberté une jeune aspiration à participer à tous les projets qui s'en inspirent. Et ce que nous pouvons apporter est beaucoup.

Notre histoire est chargée de liens transatlantiques et transméditerranéens qui peuvent enrichir considérablement une Europe qui court le risque de se fermer sur elle-même et d'être exclusivement hantée par les problèmes concrets et par les préoccupations immédiates.

Nous sommes conscients du fait que la voie de l'unité européenne n'est pas facile. Je veux pour cela rappeler les mots qui figurent sur le monument que le Luxembourg a élevé avec tant de justice à la mémoire de Robert Schuman:

«L'Europe ne se fera pas d'un coup, ni en une construction d'ensemble: elle se fera moyennant des réalisations concrètes, créant pour cela une solidarité de fait».

Depuis que Schuman a prononcé ces mots, l'Europe a su surmonter ses difficultés avec un élan créateur. Et elle le fera de nouveau dans les conditions actuelles, où les problèmes économiques s'unissent aux incertitudes que l'incompréhension entre les peuples et la tentation de la violence créent dans les cœurs européens.

Dans ces moments difficiles, la solidarité de mon pays veut se faire sentir.

Et nous voulons le faire suivant notre identité, comme le Luxembourg a su le faire selon la sienne, sauvegardée par le symbole de la Couronne.

Et nous voulons le faire aussi dans notre liberté qu'exprime l'Institution de la Monarchie parlementaire qui a su incarner aujourd'hui sur le Vieux continent les valeurs démocratiques qui donnent un sens à l'idée d'Europe.

Altesses royales,

Votre présence en Espagne me permet d'exprimer l'enthousiasme de mon pays pour l'œuvre européenne ainsi que ma plus sincère gratitude pour l'appui que le Grand-Duché de Luxembourg a toujours don-

né aux aspirations espagnoles à faire partie des Communautés européennes.

Je veux, enfin, vous exprimer aussi ma joie et ma satisfaction pour la façon dont les relations entre nos deux nations se déroulent, toujours sous le signe de l'amitié et de la coopération.

Non seulement notre histoire commune et notre commun destin y contribuent, mais aussi l'effort des nombreux Espagnols résidant au Luxembourg qui, répondant à l'accueil généreux et hospitalier de Votre peuple, ont su partager une vie de travail et d'effort avec les citoyens luxembourgeois.

Tout cela permet des relations fécondes dans tous les domaines et un climat palpable d'affection pour le Grand-Duché dans mon pays.

La Reine et moi, nous espérons que votre séjour en Espagne sera aussi agréable que le nôtre le fut au Luxembourg.

Permettez-moi maintenant de vous inviter tous à lever votre verre avec moi pour le bonheur personnel de Vos Altesses royales, pour la paix et la prospérité du Grand-Duché et pour le bien-être du noble peuple luxembourgeois.

Discours de Son Altesse Royale le Grand-Duc

Majestés,

La Grande-Duchesse et moi-même Vous remercions de tout cœur de Vos aimables paroles de bienvenue.

C'est avec grand plaisir que nous avons accepté Votre invitation et nous sommes sincèrement émus de l'accueil si chaleureux que Vos Majestés, les autorités et le peuple espagnol nous ont réservé ainsi qu'à mes compatriotes qui nous accompagnent.

Lors de Votre séjour au Grand-Duché, il y a presque trois ans, nous avons évoqué ensemble les liens multiples qui ont lié nos deux pays au cours de l'histoire. A ce sujet, je me rappelle plus particulièrement l'heureuse surprise avec laquelle Votre Majesté a relevé, au cours de la visite à travers la vieille ville de Luxembourg, les nombreux et importants vestiges de ce passé commun.

C'est aujourd'hui à moi de Vous faire part de notre joie de nous trouver en ces lieux historiques d'où sont venus les courants qui ont contribué à façonner mon pays.

Au-delà des réminiscences historiques et après la longue interruption de relations étroites entre nos deux pays, il importe surtout de retrouver aujourd'hui le courage et l'enthousiasme de participer à la construction d'une société des peuples européens qui dans notre esprit doit être démocratique, ouverte, sociale et juste pour tous.

Il me tient à cœur de rendre hommage ici aux convictions démocratiques inébranlables dont Votre Majesté a fait preuve au cours des événements éprouvants que le peuple espagnol a vécus dans sa quête d'une société meilleure.

Cette détermination constitue le plaidoyer le plus éloquent pour soutenir la demande d'adhésion du Gouvernement espagnol aux Communautés Euro-

péennes. L'Europe serait incomplète sans la présence de l'Espagne.

Il est vrai que l'Espagne se joindra à une Communauté Européenne à un moment particulièrement difficile de l'intégration des pays membres. L'état de nos économies respectives n'a que trop tendance à favoriser les particularismes nationaux.

Dans ces temps difficiles, les dix Etats membres doivent se prononcer sans équivoque en faveur de solutions communautaires dans un esprit d'ouverture et de coopération. Nous sommes confiants que l'Espagne fera preuve de cette même volonté qui enrichira et renforcera la construction de l'Europe.

L'Europe, c'est notre conviction à tous, bénéficiera de l'apport espagnol, de ses valeurs humaines, artistiques, philosophiques, dignes d'un peuple fier qui, à travers l'histoire, a tellement contribué à façonner l'Europe contemporaine. Nous sommes également conscients de l'élément important que constituera le dynamisme industriel croissant de Votre pays et ses relations privilégiées avec les pays riverains de la Méditerranée.

Majestés,

Je peux Vous assurer à nouveau que le Luxembourg, un des pays fondateurs des Communautés Européennes, continuera à appuyer la candidature d'adhésion de Votre pays et ceci avec d'autant plus de conviction que Votre pays a pris, il y a un an, la décision courageuse de se joindre à nous dans la défense des droits et des valeurs politiques, sociales et culturelles des peuples atlantiques en devenant le seizième membre de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord.

L'adhésion de l'Espagne à l'Alliance Atlantique témoigne ainsi de la vitalité des forces démocratiques de l'Espagne ainsi que de l'actualité de l'Alliance, défenseur de la paix et de la liberté des pays occidentaux.

C'est de tout cœur que nous souhaitons que cette double évolution décisive ouvre une ère de stabilité et de prospérité pour nos peuples.

L'Espagne a déjà fait un effort considérable au service de la cause de la paix en offrant son hospitalité à la Conférence sur la Sécurité et la Coopération en Europe et en œuvrant inlassablement pour sa réussite.

En ce qui concerne nos relations bilatérales, je suis heureux de constater que nos échanges commerciaux ont constamment progressé au cours des dernières années et qu'ils offrent encore des possibilités de développement dans un intérêt réciproque.

Nos contacts humains profitent beaucoup également de quelques milliers de citoyens espagnols qui ont élu le Luxembourg comme patrie temporaire, ainsi que des nombreux Luxembourgeois qui choisissent chaque année Votre pays comme havre de vacances.

L'accord culturel que nous avons signé doit aussi servir à approfondir les liens humains et concrets sur lesquels repose l'amitié entre Nos peuples.

Majestés,

Je terminerai en soulignant combien nous tient à cœur le destin de l'Espagne, partenaire et amie indispensable, et combien nous avons d'estime pour son peuple généreux et sensible. C'est dans cet esprit que nous formons des vœux chaleureux pour l'avenir de Votre pays dans une Europe que nous voulons tous plus unie et dans un monde que nous souhaitons tous plus pacifique.

Je voudrais maintenant vous convier à lever vos verres avec moi à la santé de Leurs Majestés le Roi et la Reine et à la prospérité de l'Espagne et de son peuple.

Le 17 juin 1983, Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse se rendirent à la Plaza de la Armeria où l'Escadron des Lanciers du Régiment de la Garde Royale escorta le cortège des Souverains luxembourgeois jusqu'à l'Hôtel de Ville, où eut lieu l'accueil par Monsieur Tierno, Maire de Madrid, en présence d'une nombreuse foule qui acclamait chaleureusement le Couple grand-ducal. L'escadron de la Police Municipale à cheval rendit les honneurs tandis que Son Altesse Royale le Grand-Duc passa en revue les Lanciers devant l'Hôtel de Ville. Une cérémonie solennelle eut lieu alors dans la salle du conseil de l'Hôtel de Ville, précédée de la signature du Livre d'Or de la capitale. Des allocutions furent prononcées à cette occasion par Monsieur Tierno, Maire de Madrid, et par Son Altesse Royale le Grand-Duc, à l'issue desquelles la clef d'or de la Ville de Madrid fut offerte par Monsieur le Maire à Son Altesse Royale le Grand-Duc.

Allocution de Son Altesse Royale le Grand-Duc

Excellentissimo Senor Alcalde,
Excellentissimo Ayuntamiento de Madrid,

La Grande-Duchesse et moi-même aimerions vous remercier de tout cœur du chaleureux accueil qui nous a été réservé ici dans le centre historique de Madrid. La belle et très vieille tradition de la remise des clés de la ville est certainement le témoignage le plus marquant de cette cordialité qui nous touche profondément.

Mes remerciements s'adressent à ceux qui gèrent les affaires de cette grande et importante métropole et plus particulièrement à vous, Senor Alcalde. Nous saluons en vous l'éminent spécialiste de droit constitutionnel et le renommé auteur d'œuvres philosophiques.

Mesdames et Messieurs,

Non loin d'ici, sur la Puerta del Sol, se dresse le monument de l'Ours, symbole héraldique de Madrid, qui marque d'une certaine manière le centre géographique de l'Espagne. Mais Madrid est aussi le centre politique, administratif et culturel, qui, par son dynamisme économique et son rayonnement, est appelé à stimuler l'épanouissement et l'essor des capitales régionales et de la communauté espagnole tout entière.

Quoique de dimensions très différentes, nos deux capitales doivent dans une large mesure faire face aux mêmes problèmes et aux mêmes défis. Presque toutes nos villes présentent aujourd'hui un double aspect: D'une part celui des quartiers modernes qui témoignent de leur vitalité et de l'attrait que les grands centres urbains exercent sur les habitants de la campagne qui aspirent à améliorer leurs conditions de vie. Il s'agit là d'un phénomène typique de notre époque qui crée évidemment de grands problèmes d'infrastructure et de logement.

Mais d'autre part, nos villes sont riches en monuments du passé et en quartiers qui nous permettent de remonter aux origines mêmes de leur histoire. Il est par ailleurs de notre devoir de les adapter aussi aux nécessités et aux possibilités de confort de la vie moderne. Seule une courageuse politique d'assainissement permettra de préserver leur aspect et les richesses que l'histoire nous a léguées.

Quand, il y a trois ans, Sa Majesté le Roi est venu au Luxembourg, Il a perçu dans notre capitale l'empreinte qu'y ont laissée près de 200 années de présence espagnole, empreinte dont nous admirons ici les sources abondantes. Dois-je vous dire, combien la Grande-Duchesse et moi-même sommes impressionnés par votre ville, son site, ses monuments et les flux d'une population industrielle.

Nous avons pu constater au cours de cette visite les efforts déployés par votre belle capitale, tendant à lier, pour le plus grand bien de la population, le passé aux nécessités du présent et aux perspectives de l'avenir.

Excellentissimo Senor Alcalde,
Excellentissimo Ayuntamiento de Madrid,

Je voudrais, pour terminer, vous dire combien nous sommes satisfaits de pouvoir, à l'occasion de cette visite d'Etat, vous souhaiter, ainsi qu'aux citoyens de cette cité, toute la réussite et toute la prospérité que vous méritez.

La réception à l'Hôtel de Ville fut suivie de la visite des principales salles de la pinacothèque du Musée National du Prado par les Souverains luxembourgeois et Leurs Majestés le Roi et la Reine, qui s'envolèrent ensuite en hélicoptère vers la ville historique de Tolède, où eut lieu une cérémonie d'accueil très chaleureuse par le Maire de la Ville, en présence des autorités locales, suivie de la remise de la clef d'or de la cité à Son Altesse Royale le Grand-Duc, qui remercia en ces termes le Maire de Tolède:

Excellentissimo Senor Alcalde,
Excellentissimo Ayuntamiento de Toledo,

La Grande-Duchesse se joint à moi pour vous remercier de tout cœur de cet accueil si chaleureux que vous-même ainsi que la population de Tolède nous avez réservé dans votre magnifique ville qui compte parmi les plus splendides hauts lieux culturels de l'Espagne. La remise des clés de votre ville, qui constitue une très vieille tradition, ajoute à cette atmosphère de cordialité qui nous entoure ici.

Tolède se révèle à nos yeux comme un témoin privilégié d'une longue période de l'histoire espagnole; votre cité bénéficie en outre d'un accord exceptionnel entre la beauté sauvage de son site, immortalisé par l'étonnant génie du Greco, et son architecture si diverse. L'entassement prodigieux des souvenirs que nous découvrons ici avec un émerveillement permanent, offre un raccourci saisissant de toutes les civilisations qui ont façonné votre grand pays au fil des siècles passés.

Senor Alcalde,

La lumineuse vision de votre ville demeurera certainement parmi les souvenirs les plus durables que la Grande-Duchesse et moi-même emporterons de notre visite d'Etat en Espagne.

Le Couple grand-ducal, accompagné du Couple royal espagnol, visita ensuite les principaux monuments du centre touristique de Tolède. A la Cathédrale, Monseigneur Marcello Gonzalez Martin, Cardinal et Primat d'Espagne, accueillait Leurs Altesses Royales et le Couple royal. Le circuit touristique

s'acheva par la visite de la synagogue d'El Transito.

Avant de regagner Madrid, un déjeuner fut offert en l'honneur des Souverains luxembourgeois par Leurs Majestés le Roi et la Reine au Parador del Conde de Orgaz.

La journée s'acheva par une réception offerte par Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse en l'honneur de Leurs Majestés le Roi et la Reine au Palais Royal de «El Pardo».

Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse furent conduits le 18 juin au Pavillon d'Etat de l'aéroport international de Madrid Barajas, où eut lieu la cérémonie officielle de départ, avec les honneurs militaires, en présence de toutes les personnalités espagnoles. Leurs Altesses Royales, accompagnées de Leurs Majestés le Roi et la Reine d'Espagne, prirent ensuite place à bord d'un avion des Forces Aériennes Espagnoles à destination de la Ville de Palma de Majorque, où les Souverains luxembourgeois effectuèrent un séjour privé, comme hôtes du Couple royal.

Leurs Altesses Royales regagnèrent Luxembourg dans la soirée du 19 juin 1983.

«Le Luxembourg dans l'Environnement Financier International»

A l'occasion du 25^e Congrès international de l'Association Cambiste Internationale, qui s'est tenu à Luxembourg les 3, 4 et 5 juin 1983, réunissant plus de 2000 délégués venus de 60 pays différents, sous l'égide du Forex Club de Luxembourg, Monsieur Pierre Werner, Président du Gouvernement, a prononcé une allocution dont nous reproduisons le texte ci-après:

Introduction

Un des événements majeurs de cette première moitié de 1983 sur la place financière de Luxembourg est constitué sans nul doute par le 25^e Congrès International de l'Association Cambiste Internationale. Votre association qui, avec une fierté justifiée, fait état de plus de 10.000 membres regroupés dans 45 clubs nationaux, a connu dans l'intervalle d'une courte génération un essor fulgurant. Cette évolution trouve son origine dans l'internationalisation extrêmement poussée des activités bancaires, notamment dans le secteur des marchés des Euro-avoirs et des changes où se recrutent essentiellement vos adhérents.

Mon pays a pris une part active dans le développement particulièrement dynamique des euro-marchés. Vous en êtes suffisamment informés par vos contacts professionnels.

Rompus au contact journalier du monde financier international, mes compatriotes se sentent particulièrement honorés par votre décision de tenir le Congrès à Luxembourg. En leur nom et au nom du Gouvernement, je vous souhaite une cordiale bienvenue et je formule des vœux pour une pleine réussite de votre rencontre, non seulement sur le plan professionnel pur, mais aussi sur celui d'une expérience de sympathie humaine.

Puisque tout Congrès comporte une part d'exploration du pays où il est organisé, il a paru assez naturel que je vous entretienne de la place du Luxembourg dans l'environnement financier international.

Mes propos n'aspirent pas à épuiser le sujet, mais plutôt à partager avec vous quelques éléments de réflexion sur l'actualité financière vue à partir d'un pays, hôte d'un centre financier important, qui réagit très naturellement à tout ce qui se passe dans le monde du fait de son exigüité et de son ouverture.

A cet effet je m'attacherai d'abord à situer le Luxembourg dans le contexte financier international, tout en relevant ses particularités institutionnelles, aussi bien dans le cadre des relations intergouvernementales, que dans le tissu des liquidités internationales qui sont transférées par les intermédiaires concentrés dans les centres financiers.

Je tâcherai ensuite d'évaluer les perspectives d'avenir de notre place financière en rapport avec les

préoccupations majeures qui secouent actuellement les banquiers. Enfin je tracerai une esquisse des conditions économiques monétaires et financières susceptibles de répondre aux impératifs fondamentaux

d'un assainissement par dépassement de la crise et d'un retour à plus de stabilité et de discipline monétaires.

L'environnement financier international du Luxembourg

Les relations financières internationales publiques

1. Dans le domaine monétaire le Luxembourg s'est habitué au cours de son histoire à l'éclectisme monétaire allant jusqu'à conférer selon les époques en même temps cours légal à plus d'une monnaie sur son territoire.

Depuis l'association économique et monétaire avec la Belgique qui date de 1921, ce sont les francs belge et luxembourgeois, à parité équivalente, qui ont cours légal.

Le franc luxembourgeois défini souvent comme monnaie de compte à circulation restreinte en vertu des accords conclus dans le cadre de l'Union économique belgo-luxembourgeoise, cède bien sûr le pas au franc belge comme véhicule monétaire dans les relations extérieures.

Il est vrai que le droit d'émission effective de billets luxembourgeois a été fortement revalorisé lors des récentes négociations de prorogation de l'association monétaire pour une nouvelle durée de 10 ans.

Le résultat de ces négociations qui vient d'être ratifié par notre Parlement prévoit notamment un rééquilibrage des droits et obligations des deux partenaires de l'association monétaire, un accroissement du droit d'émission en francs luxembourgeois et la possibilité de mettre sur pied un institut monétaire luxembourgeois.

2. Ce premier institut monétaire luxembourgeois est entré en vigueur au cours de cette semaine. Il est appelé à centraliser l'exercice de différentes fonctions monétaires internes et de fournir l'organe monétaire représentatif dans le cadre des organisations internationales auxquelles le Luxembourg a adhéré comme p. ex. le Fonds Monétaire International, le Système Monétaire Européen, tout cela bien sûr dans le cadre des traités existants.

Dans ce contexte les récentes négociations avec le Gouvernement belge ont abouti à une plus nette réaffirmation des deux Gouvernements de pratiquer des politiques de stabilité monétaire, particulièrement vitales pour des économies ouvertes à tous les vents et subissant dans leur structure des prix internes les effets automatiques et nocifs des écarts excessifs avec les monnaies des pays à monnaie forte.

3. Le Luxembourg, représenté à la Conférence de Bretton Woods en 1944, a adhéré au Fonds Monétaire International dès son origine.

Au niveau communautaire le Luxembourg a été partie à tous les accords de coopération monétaire depuis le serpent jusqu'au S.M.E.

Il est à noter que le franc luxembourgeois entre dans la définition de l'ECU séparément du franc belge.

Tout cela est la conséquence de ce que, malgré les restrictions apportées aux droits souverains par les Traités d'union économique, le Luxembourg n'a jamais renoncé à définir souverainement la parité de sa monnaie.

La quote-part initiale du Luxembourg au F.M.I. correspondait à l'importance de son commerce extérieur. Après la mise en vigueur de la 6^e augmentation des quotes-parts, environ la moitié des membres du F.M.I. ont un quota inférieur à celui du Luxembourg.

Le Luxembourg n'a jamais fait appel aux ressources du Fonds, mais a pu être un bailleur de fonds de celui-ci, bien que pour des sommes modestes. Le franc luxembourgeois a été utilisé dans le cadre d'opérations du F.M.I. à diverses reprises depuis 1976. Il a été utilisé au cours de la dernière décennie comme numéraire dans de nombreuses émissions d'emprunt à caractère international.

Les bonnes relations avec le groupe de la Banque Mondiale et la Banque Européenne d'Investissement, cette dernière installée à Luxembourg, doivent être mentionnées pour compléter ce tableau des principales relations financières internationales.

Les relations financières internationales privées

Il y a bien entendu des interrelations entre le domaine public et le domaine privé et il va sans dire que l'essor d'une place financière a été favorisé par ce qui précède, à savoir par les particularités institutionnelles signalées. L'absence d'une banque centrale à caractère strictement national, l'association monétaire avec la Belgique qui, par le biais d'un double marché des changes, assure la plus grande liberté des mouvements de capitaux, la désignation de Luxembourg comme centre financier de la C.E.E. et de ses institutions, déterminent évidemment les possibilités de la place. D'autres conditions préexistantes ont été la situation géographique centrale du pays, le multilinguisme de sa population, la stabilité politique et sociale, les coûts d'exploitation relativement modérés et la facilité de contacts avec les autorités financières.

A ces facteurs s'est ajouté que la politique de la trésorerie et de la dette publique menée par les Gouvernements successifs a toujours été imprégnée d'un grand souci d'orthodoxie. Cette politique financière a évité la sollicitation du système bancaire par des contraintes nationales comme cela a été le cas dans un grand nombre d'autres pays.

Bien que contribuant dans le cadre communautaire par des méthodes appropriées à la lutte contre

les flux financiers déstabilisateurs, le Luxembourg a pu éviter grâce à sa structure financière globale de mettre en pratique les procédés les plus incisifs, fatals aux marchés internationaux tels que l'imposition de réserves monétaires internes ou les dépôts obligatoires de fonds. Les mesures restrictives et les coûts élevés dans des pays comme la Suisse, l'introduction de réserves monétaires et de dépôts obligatoires dans de nombreux pays (par exemple le «Bardepot» en Allemagne et la «interest equalization tax» aux Etats-Unis) ont stimulé le développement de la place.

Un facteur non négligeable de la confiance accordée au centre bancaire luxembourgeois est à chercher dans les méthodes de contrôle et de discipline imposées aux banques. La législation relative au contrôle des banques garantit une surveillance ferme dans l'intérêt de la protection de l'épargne et du sérieux de la place. En même temps, les procédés de réglementation sont souples et font une large place à des accords interbancaires. Cela permet aux autorités d'appliquer les mesures de contrôle avec flexibilité et de les ajuster rapidement aux situations changeantes sur le plan international.

Incontestablement, divers aspects de la législation fiscale du Luxembourg ont favorisé ce déploiement des affaires financières. Sans être un paradis fiscal au sens ordinaire du terme, surtout sans être un paradis fiscal pour l'entreprise bancaire comme telle, le Luxembourg s'est doté cependant de certaines formules fiscales favorables au rassemblement de capitaux.

Depuis 1929 déjà, le pays dispose d'une législation spéciale concernant les sociétés de participation financière dites sociétés holding. A l'origine, ces sociétés, exonérées notamment de l'impôt sur le revenu, répondaient essentiellement à l'objectif d'éviter les doubles impositions des résultats économiques des entreprises productrices, en vertu du principe «non bis in idem».

Or, dans les années 1960 l'optique s'est déplacée. Cette législation, par une interprétation dynamique, a été mise au service de grands projets internationaux de financement et d'investissement. C'est ainsi que le souci de l'organisation rationnelle et économique des rassemblements de capitaux et de leur orientation a pris le pas sur des considérations purement fiscales. En d'autres termes, la holding luxembourgeoise est devenue une formule d'organisation et de gestion internationale. En autorisant l'utilisation du cadre de la société holding pour le financement des filiales des grandes sociétés internationales ou pour la création de fonds d'investissements ou encore pour le groupement d'initiatives bancaires collectives, les autorités du pays avaient doté le Luxembourg d'instruments nouveaux, à la manière d'un droit prétorien nouveau.

L'orientation générale du pays vers un dépassement des nationalismes financiers a eu pour conséquence que l'usage d'unités de comptes composites y a trouvé un terrain de choix. J'en prends pour preuve le fait par exemple que de toutes les émissions libellées en D.T.S. sur les six dernières années, plus de la moitié l'ont été avec la participation de banques lu-

xembourgeoises. Conformément à notre orientation communautaire européenne, ladite spécialisation est encore plus prononcée dans les unités de compte européennes depuis l'EURCO jusqu'à l'ÉCU pour lequel les banques luxembourgeoises ont participé à toutes les émissions.

Les banques ouvrent des comptes en ECU et cette pratique a même été étendue à certaines formes d'épargne populaire (livrets d'épargne).

La Bourse de Luxembourg, créée en 1929, a trouvé également sa véritable vocation dans le sillage de la place bancaire.

Au 31 décembre 1982, la cote officielle de la Bourse de Luxembourg comprenait mille huit cent cinquante-trois lignes de cotation dont mille six cent soixante-dix-huit titres étrangers. La grande majorité des euro-obligations font la masse de ces cotations.

Accessoirement aux opérations boursières, le Luxembourg s'est doté d'organismes qui complètent heureusement cette infrastructure. Il s'agit d'une part d'un organisme centralisateur des dépôts de titres et permettant l'exécution automatique et par virement du transfert de ceux-ci, c'est la société CEDEL.

On ne peut donc dénier un heureux esprit d'initiative aux banquiers luxembourgeois.

Quant aux opérations de crédit proprement dites, il faut relever que depuis toujours le Grand-Duché a maintenu le principe de la banque universelle, qui comporte d'une part une surveillance accrue des risques encourus, mais qui d'autre part permet une plus grande gamme d'opérations et leur confère une grande souplesse.

La place de Luxembourg est fortement engagée dans les circuits des euro-marchés. Elle a su résister jusqu'ici aux remous qui occasionnellement affectent ces marchés, que ce soit le coup des incertitudes politiques et monétaires ou que ce soit par le fait des amples mouvements des taux d'intérêt. Elle a également su s'adapter à l'évolution des formes de crédit à court ou à long terme que la situation de l'économie mondiale postulait. Spécialisée d'abord dans les émissions d'obligations à long terme, libellées dans les euro-devises ou utilisant les formules de monnaies de compte européennes, elle a su satisfaire également dans une phase ultérieure les besoins de crédits et de prêts directs, syndiqués ou non, à des emprunteurs aussi bien publics que privés.

Le fait que le groupe de banques allemandes représente le volume d'affaires le plus important sur la place, confère à celle-ci le rôle de principal centre d'opération en euro-marks. Au troisième trimestre 1982, la part du marché luxembourgeois dans les euro-marchés situés en Europe représentait, si je fais abstraction des opérations interbancaires, 18,7% de l'ensemble.

La croissance dans le domaine bancaire général a été profitable également aux établissements de crédit plus spécialisés et à d'autres institutions financières telles que les fonds d'investissements. Ces derniers ont pu se greffer sur la législation libérale en matière de sociétés holding et des adaptations successives.

Au 28 février 1983, quatre-vingt-douze fonds d'investissements étaient implantés à Luxembourg dont quarante-six fonds communs de placement et quarante-six sociétés d'investissements, trente-trois fonds d'investissements étrangers supplémentaires étaient soumis à la surveillance du Commissaire au Contrôle bancaire.

Le patrimoine global des fonds luxembourgeois dépassait les cent quatre-vingt-neuf milliards de francs luxembourgeois (trois mille sept cent soixante-sept millions de dollars).

Quant aux autres activités, il faut surtout relever le marché de l'or.

Par la loi budgétaire pour 1978, les transactions portant sur l'or ont été libérées de la TVA. Le 17 mai 1981 des banques de la place, en commun avec la Bourse, ont introduit pour la première fois une cotation officielle de l'or à Luxembourg.

Ce tour d'horizon permet d'apprécier l'importance que revêtent les événements internationaux pour un petit pays tellement ouvert à l'extérieur. Ce qui nous amène à nous interroger sur l'évolution future de l'environnement financier international et la place qu'y occupera le Luxembourg, ce sera l'objet de la 2^e partie de mon exposé.

Le Luxembourg dans l'environnement financier international de demain

Je partirai cette fois-ci des perspectives d'avenir de la place financière à la lumière surtout des problèmes d'endettement qui occupent le devant de la scène bancaire. Ces réflexions déboucheront sur quelques réflexions plus générales concernant en particulier le système monétaire international.

La viabilité de centre financier

J'ai déjà eu l'occasion en d'autres lieux de souligner que les Luxembourgeois sont conscients de la mobilité des phénomènes financiers sur le plan international. Ils savent que certaines des données qui ont favorisé l'éclosion du centre bancaire sont susceptibles de subir des mutations à l'avenir.

La place financière est sensible évidemment à toute évolution, voire à tout événement qui affecte la communauté financière mondiale. A Luxembourg on ne méconnaît pas l'espèce de blocage et les risques des marchés internationaux dans la conjoncture actuelle.

Les disponibilités sur les marchés internationaux, gonflées énormément par le phénomène des pétrodollars, comportaient le risque d'une chasse aux emprunteurs ne tenant pas toujours compte des capacités et des virtualités politiques et économiques de ceux-ci. Par endroits, les normes de prudence et d'appréciation des risques tendaient à s'estomper du fait d'une appréciation trop optimiste d'un progrès facile et illimité des économies.

Il y a des indications très claires que les banques sont devenues plus sélectives dans leurs transactions internationales. Les autorités de surveillance de notre place en sont pleinement conscientes et encouragent les banques dans cette voie. Encore faut-il, comme l'a fait remarquer le Directeur Général du Fonds Monétaire International au cours de la dernière assemblée à Toronto, que les changements d'attitude bancaire n'atteignent pas à un degré de brusquerie qui aggraverait et étendrait le mal à l'ensemble de la communauté financière internationale.

Il semble bien que les problèmes de risque et de contrôle de la solvabilité des pays emprunteurs, puissent trouver des solutions particulières par des formules de co-financement de projets par les institu-

tions financières internationales et notamment par la Banque Mondiale avec les banques de statut public ou privé. Des crises aiguës à propos de tel ou tel pays peuvent être évitées ou atténuées par le concours d'actions parallèles des autorités monétaires et des banques. C'est pourquoi mon Gouvernement s'est rallié à la proposition d'un nouvel accroissement général de près de 50% des quotas au Fonds Monétaire International et s'est déclaré d'accord pour renforcer les moyens de l'Association Internationale de Développement.

Etant donné les dangers qu'un resserrement trop prononcé des marchés financiers pourrait comporter, d'autres formules de couverture de risques financiers devraient être recherchées. A part des formules d'assurance des risques financiers internationaux à l'étude depuis longtemps, l'idée d'une centrale des risques de ce genre mériterait un examen approfondi. Tout cela avec le respect de la nécessité pour les banques d'observer les règles de prudence de leur métier sur le plan des euro-marchés, aussi bien qu'à l'intérieur de leurs marchés nationaux.

L'envergure extraordinaire de l'endettement international et notamment sa concentration sur un certain nombre de grands pays en développement, ont suscité heureusement des formules de collaboration et de concertation entre les Gouvernements, les banques centrales, les organismes financiers internationaux et le système bancaire privé tendant à éviter des écroulements à effet de domino. Plus que jamais un tel réseau interdisciplinaire est à maintenir, ce qui n'empêche qu'il faille aussi voir l'autre nécessité, celle d'une relance effective suivant des méthodes plus sélectives des flux financiers internationaux comme élément du dépassement des crises actuelles de l'emploi et des systèmes économiques.

Y a-t-il en dehors de ceci des évolutions spécifiques défavorables à la place de Luxembourg ?

D'aucuns ont évoqué la concurrence accrue du fait de la création de nouveaux off-shore centers et d'avantages particuliers de centres traditionnels. Ceci me semble un fait naturel que nous acceptons. Je garde une parfaite confiance dans la viabilité de la place de Luxembourg, alors que ses caractéristiques

propres lui assurent une position spécifique et des avantages éprouvés pour la communauté internationale, dont les besoins parfois changeants doivent trouver des réponses adéquates selon les circonstances.

Quant à l'adaptation de notre législation financière et fiscale aux nécessités d'une place internationale, elle se fait régulièrement et sera activement poursuivie.

J'estime que dans les circonstances complexes de l'économie mondiale, aucun centre financier ne pourra plus rassembler toutes les qualités exigées pour l'ampleur et la diversité des problèmes. Un réseau multinational s'est constitué dont les points d'appui sont multiples.

La place financière de Luxembourg s'est formée à un moment où son cadre politique, administratif et légal correspondait à des besoins pressants et spécifiques d'échanges internationaux. Il appartient aux autorités et aux établissements financiers de valoriser constamment les virtualités de ce cadre pour répondre aux besoins spécifiques nouveaux des échanges financiers internationaux. A cet égard l'importance grandissante de la gestion de portefeuilles constatée récemment prouve que le système bancaire n'a rien perdu de sa flexibilité.

Les progrès de l'harmonisation des politiques fiscales et financières dans la Communauté Européenne pourraient-ils modifier les données favorables de la place de Luxembourg ? Dans une mesure restreinte, tout au plus. En contrepartie, il faut insister sur le rôle attribué à la capitale comme centre financier des Communautés Européennes, qui comporte des développements futurs intéressants.

Je rappelle à ce propos qu'un accord intergouvernemental de 1965 a dévolu au siège européen de Luxembourg les spécialités financières. En conséquence la Banque Européenne d'Investissement, les services de prêt de la CECA, la Cour des Comptes sont installés à Luxembourg. Le siège formel sinon effectif du Fonds Européen de Coopération Monétaire, est fixé dans cette même ville par les accords communautaires, qui font admettre que le futur Fonds Monétaire Européen y trouverait aussi sa place.

Perspectives économiques financières et monétaires internationales

D'autres facteurs qui ne manqueront pas d'influencer le devenir de la place financière et de notre économie en général, découlent de l'évolution générale de l'économie mondiale.

A ce sujet il est permis de relever les signes croissants d'une reprise qui devrait être encouragée par les pays ayant obtenu les meilleurs résultats dans la lutte contre l'inflation.

Les sept chefs d'Etat et de Gouvernement qui se sont rencontrés à Williamsburg il y a quelques jours ont indiqué, dans leur communiqué final quelques orientations à donner à cet effort d'assainissement et de relance de l'économie mondiale. Si les principes et intentions y exprimés doivent recevoir notre appro-

bation, l'approche des réalisations pratiques suppose encore beaucoup de bonne volonté politique et de faculté d'adaptation à un nouvel environnement économique.

La procédure de consultation qui avait été engagée à Versailles devait être renforcée, dit la déclaration, afin de promouvoir la convergence des résultats des économies nationales et accentuer la stabilité des taux de change. L'économique et le monétaire se tiennent. Cela me rappelle les longues discussions que nous avons eues il y a 13 ans dans le groupe d'études que j'ai présidé en vue de proposer, conformément au vœu exprimé par les Gouvernements de la Communauté des Six, le statut d'une union économique et monétaire européenne. Controverse entre experts classés comme économistes ou monétaristes, qui n'est jamais entièrement vidée, à moins de s'y mettre en attaquant parallèlement les deux tâches, convergence des politiques économiques et budgétaires d'une part, organisation des rapports monétaires et mise en place de dispositions à cette fin d'autre part.

Un élément de préoccupation reste entre autres les déficits budgétaires énormes dont notamment celui des Etats-Unis qui alimentent des taux d'intérêts dont le niveau impose à de nombreux pays en développement des charges d'intérêt engloutissant des parts accrues de leur production nationale. L'ampleur de l'ajustement imposé à ces économies et la baisse générale de leurs réserves les menacent d'asphyxie, ce qui ne manque pas d'avoir des répercussions fâcheuses sur les pays qui entretiennent les relations les plus étroites avec les pays en développement.

Les causes politiques et spéculatives des taux élevés actuels entraînent également une orientation des flux financiers à court et à moyen terme qui ne correspond pas toujours à la meilleure allocation des liquidités internationales, ni même à une pure logique économique. Aussi est-ce maintenant que la tâche de Williamsburg ne fait que commencer.

Un souci principal pour tous les financiers, mais tout particulièrement pour les cambistes, doit être un retour à une plus grande stabilité des taux de change.

On perçoit un sentiment d'insatisfaction généralisé au sujet du système des taux de change né de la crise de 1971/1973. En particulier à cause de la volatilité et de l'amplitude des fluctuations des taux de change flottants. Ces mouvements ont souvent dépassé 30% sur une période de deux ou trois ans, variation bien supérieure à celle des prix relatifs nationaux et des facteurs économiques sous-jacents. Il y a donc quelque chose qui cloche. En effet les facteurs structurels n'ont pu changer avec une telle ampleur, une telle rapidité, ni une telle fréquence. Par ailleurs, les taux de change ont varié beaucoup plus que la masse monétaire relative qui, elle, ne représente pas de problème de rigidité. Cette constatation que le système des taux flottants décharge une responsabilité disproportionnée sur les marchés est en quelque sorte sanctionnée par les résultats du sommet de Williamsburg qui entérine les travaux d'un groupe de travail institué au sommet précédent dont les études démontrent

qu'une perturbation inattendue affectant l'offre et la demande de monnaie ou les taux d'intérêts réels tendent à avoir une plus forte incidence initiale sur les taux de change qu'il ne le faut en fin de compte, pour compenser son incidence sur les prix relatifs intérieurs. Il en résulte un phénomène d'incertitude généralisé pour les participants aux activités de production et surtout d'exportation dont les appréciations donnent lieu à des changements intempestifs en raison des informations incomplètes sur ce que vont être les conditions économiques sous-jacentes à l'avenir.

L'instabilité des changes à son tour provoque des déplacements de ressources, d'où non utilisation de facteurs de production et même perte permanente de ressources.

La décision prise au sommet de Williamsburg de coordonner les interventions des autorités monétaires sur les marchés est certes un pas dans la bonne direction comme l'est la volonté de mener des politiques plus convergentes permettant une reprise saine et stable. En eux-mêmes ces mesures ne sauraient toutefois garantir le retour à la stabilité monétaire. L'engagement pris à améliorer le système monétaire international devrait débiter par un accord entre Banques Centrales d'intervenir plus ou moins automatiquement sans délai de façon coordonnée lorsque des écarts économiquement aberrants et anormalement déstabilisateurs peuvent se constater. Il serait peut-être utile de réfléchir à des directives concernant les techniques possibles, leur utilisation, leur efficacité ainsi que leurs revers potentiels. L'amélioration des mécanismes de coopération pourrait comprendre de nouveaux accords swap, une action coordonnée sur les objectifs à moyen et à long terme.

Dans ce dernier but le système de surveillance entre les taux de change et l'évolution des grandeurs fondamentales (à savoir prix, taux d'intérêts et balance courante) pourrait être affiné et consolidé.

Ces propositions, comme celles d'un indicateur de divergence pour toutes les grandes monnaies, ou un fonds commun d'intervention intermédiaire entre les swaps et les accords généraux d'emprunt, tirent évidemment bénéfice de l'expérience du Système Monétaire Européen.

Le jugement positif porté sur l'expérience du système européen s'inspire du fait que le SME a connu suffisamment de souplesse pour ne pas différer indûment les ajustements nécessaires tout en maintenant des parités presque fixes sur des périodes prolongées malgré des taux d'inflation et des politiques intérieures parfois encore très divergentes. Le système a épargné à ses membres une volatilité à court terme et des variations excessives des taux de change. Le prix en a été des interventions importantes et des variations des taux d'intérêt, mais la croissance des agrégats monétaires est restée sous contrôle.

Cela devrait encourager les Gouvernements de renforcer le système et le rôle de l'ECU dans les transactions internationales, conformément aux propositions itérativement faites en vue aussi de la constitution d'un Fonds Monétaire Européen.

Quant à la réforme du système monétaire international faut-il désespérer et abandonner l'espoir qu'elle progresse dans les années quatre-vingts ?

Je crois que nos espoirs doivent se fonder sur une autre approche.

Nous avons vu que la relance de l'intégration monétaire européenne se place au lendemain de la consécration d'un véritable libertinisme monétaire par la Conférence au Sommet de la Jamaïque qui nous a valu la mise en place de ce que j'appellerais un non-système. Ce qui prouve que les pays vivant sous le régime d'accords économiques régionaux ne semblent pouvoir atteindre leurs objectifs de coopération qu'au prix d'une certaine stabilité de leurs relations de change. Cette vérité avait été saisie en 1970 avec les décisions prises à la suite du rapport sur l'union économique et monétaire. Elle fut oubliée en 1973 quand il s'agissait de persévérer dans ce grand dessein, elle n'a pu ne pas ressurgir au moment où la Communauté devrait affronter de nouveaux développements en même temps que de nouveaux dangers de désintégration.

Un système monétaire mondial peut s'édifier graduellement à partir des zones monétaires régionales telles que la Communauté Européenne en représente une et qui parviennent à entretenir entre leurs adhérents des relations monétaires structurées et durables. Le monde a la tendance effective à se diviser en un nombre restreint de zones monétaires, à l'intérieur desquelles des politiques plus actives d'intégration et de stabilité peuvent être poursuivies. On pourrait distinguer les zones du dollar, de l'ECU, du yen peut-être du rouble et d'autres.

Une certaine organisation des relations monétaires s'imposerait bien sûr à leur niveau entre ces différentes zones, en relation avec des règles de comportement adéquates à convenir dans le cadre du Fonds Monétaire International. Ce serait en quelque sorte la réforme monétaire internationale au second degré.

Dans une telle conception le SME et l'ECU joueraient évidemment un rôle capital eu égard au potentiel productif et commercial du Marché Commun, qui, pris dans son ensemble, représente à cet égard une grande puissance. Or, une grande puissance a des responsabilités également monétaires vis-à-vis de la Communauté mondiale.

C'est pourquoi le système créé il y a plus de trois ans et dont on se plaît à reconnaître le fonctionnement satisfaisant au milieu de maintes tourmentes, doit être consolidé et renforcé, non seulement dans l'intérêt de la convergence des politiques intra-communautaires, mais en tant qu'un des piliers sur lesquels s'édifiera un régime mondial des monnaies.

Ce n'est que si un accord principal se dessine dans la direction esquissée que je vois l'intérêt d'une conférence monétaire internationale, une espèce de nouveau Bretton Woods, qui s'impose et que je désire mais à condition que les bases nécessaires à son succès aient été fermement établies.

Ceux parmi vous que mes penchants de stabilisation et d'union monétaires peuvent inquiéter du fait de leur incidence sur votre profession de cambiste,

qui risquerait de se vider peu à peu de sa substance, je les rassure tout de suite. Il restera suffisamment de marge et de mouvement pour que l'on doive faire appel à votre perspicacité et à votre savoir-faire. N'ayez

crainte ! Comme la vie tout court, la vie économique et financière est mouvement et invention permanente.

Je vous remercie de votre attention.

Séminaire:

«Les services financiers offerts par la place de Luxembourg»

A l'occasion du séminaire organisé le 31 mai 1983 à Luxembourg par la Chambre de Commerce belgo-luxembourgeoise-allemande, la Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg et le Financial Executives Institute de Belgique, Monsieur Jacques Santer, Ministre des Finances, Ministre du Travail et de la Sécurité Sociale, a prononcé une allocution d'ouverture dont nous reproduisons le texte ci-après:

Es ist für mich eine Ehre und ein Vergnügen, Sie heute nachmittag hier in Luxemburg herzlich willkommen zu heißen zu einem Symposium über das Angebot an Dienstleistungen des Finanzplatzes Luxemburg.

Ich möchte zuerst die Organisatoren, die Deutsch-belgisch-luxemburgische Handelskammer, die Handelskammer des Großherzogtums Luxemburg und The Financial Executives Institute of Belgium beglückwünschen, daß es ihnen gelungen ist, solch hervorragende Konferenzler zu dem Thema zu verpflichten. Die Herren Israel, Kremer, Adant und Burghagen genießen nämlich ob ihrer zahlreichen öffentlichen Vorträge ein großes Ansehen in breitesten Kreisen, derweil sie in Bankenkreisen ob ihres Managertalentes in ausgezeichnetem Ruf stehen.

Das Symposium ist auch aufgebaut, um Ihnen den weitmöglichen Ein- und Rundblick zu vermitteln. Sie werden erfahren, daß unser Finanzplatz Luxemburg mehr handelsbezogen ist als andere. In dem Sinne scheint es mir fast eine Selbstverständlichkeit, daß unsere beiden größten Handelspartner, mit denen wir seit unserer Unabhängigkeit sukzessiv Handels- und sogar Währungsunionen eingegangen sind, aufs bestmögliche informiert sind über die Finanzierungsmöglichkeiten, nicht nur der bilateralen Handelsbeziehungen, sondern des gesamten internationalen Handels. In einer Zeit, in der den Finanzklauseln, -bestimmungen, -abmachungen und -programmen eine fast ebenso große, wenn nicht größere Wichtigkeit zukommt wie den eigentlichen Produktionsmechanismen, insbesondere wegen der hohen Zinssätze, der Kapitalintensität der Innovation, der schwankenden Wechselkurse und der Ungewißheit, die jede mittel- bis langfristige Planung behaftet, gehört einem vollständigen und anpassungsfähigen Finanz-Dienstleistungsangebot eine erhöhte Aufmerksamkeit.

Hier liegt dann auch die Aufgabe der öffentlichen Hand gegenüber diesem Sektor: die Anpassungsfähigkeit des Finanzplatzes nicht durch administrative Bestimmungen zu beeinträchtigen, sondern durch gezielte Förderungsmaßnahmen seine Diversifizierung voranzutreiben.

Excellences, Mesdames, Messieurs

Les distingués orateurs vont certainement vous communiquer un aperçu complet des services offerts par les banques. Pour ma part je rappellerai très brièvement les efforts du Gouvernement dans le sens de la diversification et de la consolidation de la place financière de Luxembourg, efforts qui commencent à porter leurs fruits.

Outre notre action déterminée et suivie en matière d'assurances et de réassurances, je crois utile d'énumérer brièvement les textes récemment mis en vigueur et d'indiquer pour d'autres le stade d'avancement dans la procédure législative ou réglementaire.

1. La loi du 10 août 1982 donne aux autorités de nouvelles possibilités de mieux sauvegarder les intérêts des créanciers en cas de difficultés graves d'un établissement, tout en fournissant à l'égard des banques qui ne respecteraient pas les lois et règlements des moyens de coercition nouveaux et graduels et de ce fait plus efficaces que la menace du retrait de l'autorisation de faire le commerce.

2. En décembre 1982 a été réalisé un accord avec les Banques sur un projet de loi destiné à immuniser certains bénéfiques de changes.

Toujours dans le domaine fiscal l'œuvre d'extension de nos réseaux de convention de non double imposition est poursuivie.

Aux conventions conclues et ratifiées qui sont connues on pouvait ajouter fin février 1982 les conventions avec le Maroc et la Finlande en instance de ratification, les projets de convention en préparation pour la signature avec la Norvège, la Suède et la Corée du Sud, les négociations en cours avec l'Espagne, la Grèce et Singapour ainsi que la planification de négociations avec le Canada, le Japon et le Portugal, alors que l'opportunité d'une négociation avec la Suisse et son cadre précis n'était pas encore déterminée.

3. Il convient d'ajouter à l'énumération

— les textes relatifs aux organismes de placement collectif qui comblent une lacune juridique en dé-

finissant le cadre de l'activité des fonds d'investissement, généralement organisés sous forme de fonds commun de placement ou sous forme de société d'investissement à capital variable;

- un projet de loi portant 1. modification de certains articles du Code civil relatifs au transport de créances, au gage, au dépôt et au mandat; 2. insertion au Code de commerce d'une nouvelle réglementation du gage commercial et des dispositions relatives au contrat de commission; 3. modification de certaines dispositions relatives à la mise en gage de fonds de commerce, qui est de nature à faciliter certains aspects de l'activité bancaire à Luxembourg;
- un projet de loi relatif aux marchés à terme et enfin un projet de loi portant réforme du taux d'intérêt légal.

4. Au niveau de la réglementation on peut citer

- le «Règlement grand-ducal du 16 août 1982 relatif aux assises financières des établissements de crédits», qui fixe notamment le capital minimum pour les nouvelles banques désireuses de s'établir au Luxembourg à 350 millions (capital social souscrit) et à 250 millions (respectivement capital libéré et capital de dotation) et pour les établissements financiers nonbancaires à 25 millions de francs;
- et le «Règlement grand-ducal du 16 août 1982 relatif à la fixation des coefficients prévus à l'article 16 de la loi du 23 avril 1981», qui a trait aux conditions requises pour qu'une banque puisse

communiquer à sa maison-mère des informations nominatives sur des crédits importants ou des engagements envers d'autres banques.

5. En matière de circulaires finalement, je me dois de rappeler l'importante circulaire B 82/7 du 3 septembre 1982 sur l'utilisation du franc (luxembourgeois) par les banques, qui recommande aux banques d'une part de ne plus permettre des dépôts en francs (luxembourgeois), sous quelque forme que ce soit, par des non-résidents et par des sociétés holding luxembourgeoises représentant des intérêts de non-résidents, et d'autre part de ne plus accepter de la part des résidents des dépôts à terme en francs (luxembourgeois) d'un montant supérieur ou égal à un million et d'une échéance inférieure ou égale à un an. Ces mesures s'imposent pour permettre aux banques de réduire le déséquilibre entre leurs ressources et leurs réemplois en francs (luxembourgeois).

Tous ces efforts ne seront pas relâchés, loin de là. Ils sont un des garants de l'avenir de la place financière. Un autre est le dynamisme des acteurs sur cette place dont vont vous entretenir les conférenciers distingués. Un autre garant finalement est l'activité inestimable d'organismes tels que les organisateurs du séminaire d'aujourd'hui. La Chambre de Commerce Belgo-luxembourgeoise-allemande, la Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg et the Financial Executives Institute of Belgium assument en effet à plein leur rôle de trait d'union entre le public intéressé, les théoriciens, les praticiens et la collectivité publique. Jé les en remercie.

La réunion du Conseil européen à Stuttgart

Une réunion du Conseil européen a eu lieu du 17 au 19 juin 1983 à Stuttgart sous la présidence de Monsieur Helmut Kohl, Chancelier fédéral de la République Fédérale d'Allemagne, en sa qualité de président en exercice du Conseil européen et de la coopération politique européenne, en présence des Chefs d'Etat et de Gouvernement des pays membres de la Communauté européenne. Le Grand-Duché était représenté par Monsieur Pierre Werner, Président du Gouvernement, et Madame Colette Flesch, Vice-Président du Gouvernement, Ministre des Affaires Etrangères.

Les dix chefs d'Etat et de gouvernement et les ministres des affaires étrangères ont signé à Stuttgart la déclaration solennelle sur l'Union européenne. Rappelons dans ce contexte qu'en novembre 1981 les gouvernements allemand et italien avaient pris l'initiative de soumettre aux Etats membres ainsi qu'au Parlement européen et à la Commission européenne un projet d'Acte européen destiné à faire progresser l'intégration européenne. Conformément au mandat du Conseil européen du 26 au 27 novembre 1981, les

ministres des affaires étrangères ont fait rapport au Conseil européen de Stuttgart sur les travaux qu'ils ont menés sur ce projet d'Acte.

A l'occasion de la signature de l'Acte européen, Monsieur Pierre Werner, Président du Gouvernement luxembourgeois a fait une déclaration sur le siège des institutions de la Communauté européenne aux chefs d'Etat et de gouvernement réunis à Stuttgart.

Le Conseil européen a adopté en outre une déclaration concernant une action d'envergure à entreprendre pour assurer la relance de la Communauté européenne. A côté des conclusions de la présidence concernant le redressement économique, l'emploi des jeunes, le marché intérieur, la politique sidérurgique, la politique des transports, l'environnement, la IV^e Cnuced, le mémorandum grec, les questions internationales relevant de la coopération politique européenne ont fait l'objet de conclusions séparées sur la Pologne, la CSCE, le Moyen-Orient et l'Amérique centrale.

Nous reproduisons ci-après la déclaration, les conclusions et les conclusions de la présidence du Conseil européen ainsi que la déclaration de Monsieur Pierre Werner, Président du Gouvernement, sur la question du siège.

Conclusions du Conseil Européen

Déclaration solennelle sur l'Union européenne

Les chefs d'Etat et de gouvernement ont pris connaissance du rapport des ministres des Affaires étrangères concernant la conclusion des travaux qu'ils ont menés au sujet de l'initiative germano-italienne sur l'Union européenne, conformément au mandat donné par le Conseil européen en novembre 1981. Les chefs d'Etat et de gouvernement et les ministres des Affaires étrangères des Dix ont signé la Déclaration solennelle sur l'Union européenne. Ils ont exprimé leur profonde satisfaction devant ce pas important sur la voie de l'Union européenne.

Pologne

Alors que se déroule en Pologne l'importante visite du Pape Jean-Paul II, les chefs d'Etat et de gouvernement ont examiné la situation dans ce pays, auquel leurs peuples sont unis par des liens étroits de solidarité.

A un moment où tout montre la profondeur des aspirations du peuple polonais, ils soulignent que seule une réconciliation nationale tenant pleinement compte de ces aspirations peut permettre à la Pologne de sortir de la grave crise qu'elle traverse.

CSCE

Les Chefs d'Etat et de gouvernement ont examiné les progrès accomplis lors de la réunion de la CSCE tenue à Madrid et ont pris acte avec intérêt de l'initiative importante et opportune prise le 17 juin par M. Felipe Gonzales en sa qualité de Premier Ministre du pays hôte. Leurs gouvernements respectifs examineront cette proposition avec toute l'attention voulue et dans un esprit positif. Ils ont appelé les gouvernements des autres Etats participants à faire de même. Ils ont réaffirmé que l'adoption à Madrid d'un document final substantiel et équilibré constituerait un progrès dans le domaine des droits de l'homme, ouvrirait la voie à une conférence sur le désarmement en Europe, donnerait un nouvel élan aux travaux de la CSCE et contribuerait utilement à améliorer l'ensemble des relations Est/Ouest.

Moyen-Orient

Les Chefs d'Etat et de gouvernement estiment que le retour du Liban à une pleine souveraineté et à une paix définitive requiert le retrait complet et rapide des forces étrangères de son territoire sauf de celles dont la présence serait sollicitée par le gouvernement libanais.

Ils ont confirmé leur plein appui au Président Gemayel et à son gouvernement qui conduisent une action déterminée pour restaurer leur autorité sur l'ensemble du territoire libanais. Ils considèrent à cet

égard que la signature de l'accord israélo-libanais constitue une étape qui doit être suivie d'autres. Ils estiment toutefois que la paix ne pourra devenir une réalité que s'il est tenu compte de la sécurité et des intérêts légitimes des autres Etats et peuples de la région.

Ils se sont déclarés disponibles pour favoriser, par tous les moyens à leur disposition, les efforts entrepris par les parties en cause pour trouver un terrain d'entente plus large.

Ils demeurent convaincus qu'une paix juste, durable et globale au Moyen-Orient ne peut être assurée que sur la base des principes qu'ils ont maintes fois énoncés dans le passé.

Ils ont exprimé à nouveau les très vives préoccupations que leur inspire la détresse des populations civiles palestiniennes. Ils souhaitent que les agences internationales responsables puissent remplir sans entraves leur tâche en faveur de ces populations.

Amérique Centrale

Les chefs d'Etat et de gouvernement continuent à suivre avec beaucoup d'attention l'évolution de la situation en Amérique centrale. Ils sont gravement préoccupés par les conditions économiques et sociales qui règnent dans maintes parties de la région, par les tensions ainsi provoquées et par l'étendue de la pauvreté et la fréquence des effusions de sang.

Ils sont convaincus que les problèmes de l'Amérique centrale ne peuvent pas être résolus par des moyens militaires mais seulement par une solution politique venant de la région elle-même et respectant les principes de non-intervention et d'inviolabilité des frontières. Ils appuient donc pleinement l'initiative actuelle du groupe de Contadora. Ils ont souligné la nécessité d'établir des conditions démocratiques et de respecter strictement les droits de l'homme dans toute la région.

Ils sont disposés à apporter comme par le passé leur contribution au développement dans cette région afin d'encourager les progrès vers la stabilité.

Conclusions de la présidence sur les travaux du Conseil européen

Redressement économique

Le Conseil européen estime qu'il convient de renforcer les perspectives d'un redressement soutenu et non inflationniste en développant et en précisant les actions engagées au niveau communautaire et en apportant ainsi la participation de la Communauté à la mise en œuvre des orientations retenues par le Conseil des Ministres de l'OCDE.

Dans ce contexte, la nécessité a été soulignée de maintenir l'effort visant à relever le niveau de l'emploi et des investissements productifs.

Le Conseil européen demande donc à la Commission d'effectuer dans les mois qui viennent les tâches suivantes:

— préparer une analyse détaillée de la nature et de l'étendue du redressement ainsi que des mesures

- déjà prises par les autorités en vue d'appuyer, d'affermir et d'accélérer ce redressement;
- utiliser pleinement et de façon coordonnée les instruments financiers communautaires afin de soutenir et de consolider le redressement économique;
- indiquer sur cette base ce que les Etats membres et la Communauté peuvent introduire comme éléments nouveaux pour soutenir le redressement, en tant que de besoin.

Emploi des jeunes

Le Conseil européen exprime sa profonde inquiétude devant une situation où plus de 4,5 millions de jeunes dans la Communauté se trouvent sans emploi, dont plus d'un million et demi sont en chômage depuis plus d'un an.

Il constate l'importance qu'une action soutenue soit maintenant engagée au niveau des Etats membres dans ce domaine.

Il accueille avec satisfaction les décisions du Conseil sur la réforme du Fonds social européen qui permettront d'accorder un haut degré de priorité à la lutte contre le chômage des jeunes.

Les ressources du fonds doivent être consacrées aux pays et aux régions où le chômage et notamment le chômage des jeunes est le plus élevé.

Il salue aussi les résolutions sur la formation professionnelle dans les années 80 et sur les mesures de formation professionnelle en relation avec l'introduction de nouvelles technologies dans le domaine de l'information.

Le Conseil européen attend de ces mesures communautaires un effet aussi rapide et durable que possible et souligne l'importance qu'il y a à ce que, parallèlement, les Etats membres poursuivent les efforts qu'ils ont entrepris à leur niveau.

Il demande aux instances communautaires compétentes de poursuivre activement l'examen de la communication de la Commission sur la promotion de l'emploi des jeunes ainsi que le mémorandum sur la diminution et le réaménagement du temps de travail.

Marché intérieur

Le Conseil européen constate que des progrès ont été accomplis dans le renforcement du marché intérieur depuis le mandat donné à Copenhague, en particulier sur les procédures d'information dans le domaine des normes, qui a été considéré comme une question-clé, et sur le droit des sociétés (avec l'adoption de la septième directive sur les comptes consolidés).

Il regrette cependant que d'autres progrès n'aient encore pu être réalisés sur d'autres questions-clés (certification pour les produits des pays tiers et formalités aux frontières).

Il invite en particulier le Conseil à tout mettre en œuvre lors de sa session du 21 juin pour régler le plus grand nombre possible de questions en suspens concernant le marché intérieur, ainsi que la question également importante du renforcement des instru-

ments de politique commerciale. Des positions nationales constructives seront élaborées de manière appropriée afin que cet objectif soit atteint.

L'achèvement du marché intérieur doit demeurer un objectif prioritaire; les mesures décidées à Copenhague ne constituent qu'un premier pas dans cette direction; les travaux doivent par conséquent être poursuivis entre autres sur la suppression des diverses formes de distorsion de concurrence qui persistent, y compris les barrières aux échanges existant sous la forme de différences entre les normes nationales, ainsi que dans le secteur des services.

Politique sidérurgique

Etant donné qu'il est urgent de parvenir à un accord sur la politique sidérurgique communautaire pour la période qui suivra le 30 juin 1983, le Conseil européen a exprimé l'espoir que le Conseil parviendra à un accord sur cette question.

Politique des transports

Le Conseil européen souligne l'importance de la politique des transports dans la réalisation complète du marché intérieur. Il note avec intérêt les idées développées dans le mémorandum soumis par le gouvernement néerlandais. Il demande au Conseil des Ministres des Transports de continuer l'effort démontré récemment à travers les résultats concrets obtenus par le Conseil marquant ainsi l'importance que revêt cette politique pour la Communauté.

Environnement

Le Conseil européen souligne l'urgente nécessité d'accélérer et de renforcer l'action menée aux niveaux national, communautaire et international en vue de lutter contre la pollution de l'environnement. Il souligne en particulier le grave danger qui menace les zones forestières européennes et qui nécessite une action immédiate.

Le Conseil européen se félicite à cet égard du mémorandum du gouvernement de la République fédérale d'Allemagne et de la communication de la Commission qui met en évidence l'urgence de la question et la nécessité de prendre, pour éviter que la situation ne devienne irréversible, des initiatives coordonnées et efficaces, tant à l'intérieur de la Communauté qu'au niveau international, notamment au sein de la Commission économique pour l'Europe. Il lance un appel au Conseil «Environnement» pour qu'il poursuive ses travaux sur les différents dossiers spécifiques concernant ce problème et examine les initiatives proposées en la matière par la Commission pour réaliser rapidement des progrès importants.

Le Conseil européen s'est également félicité des conclusions du Conseil «Environnement» concernant le cas particulier de la teneur en plomb de l'essence. Il a souligné qu'il importe de réduire les quantités de plomb existant dans l'environnement et a demandé que soient réalisés des progrès pouvant conduire à l'utilisation d'essence sans plomb.

VI^e CNUCED

Le Conseil européen considère que la 6^e Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (VI^e CNUCED) de Belgrade constitue un événement très important dans le cadre du dialogue Nord-Sud en 1983. Cette conférence se déroule dans un contexte de crise économique grave, qui frappe notamment de nombreux pays en développement. La Communauté participe aux entretiens de Belgrade dans un esprit de coopération et de dialogue. Le Conseil européen est conscient de la responsabilité particulière qui lui incombe en ce qui concerne le maintien et l'amélioration des possibilités de débouchés des pays en développement. Cette responsabilité doit se concrétiser par une politique orientée vers la croissance et vers le maintien et le renforcement du caractère ouvert de la Communauté. Le Conseil européen espère que la conférence contribuera à renforcer la confiance dans une relance de l'économie mondiale et à favoriser le développement dans le tiers monde. La Communauté apportera à cet effet une contribution constructive.

Compensation en faveur du Royaume-Uni

Le Conseil européen a approuvé une compensation en faveur du Royaume-Uni pour 1983.

Mémorandum relatif à la Grèce

Le Conseil européen est conscient des problèmes économiques et sociaux auxquels la Grèce doit faire face et des difficultés créées par ces problèmes dans le processus d'intégration de la Grèce dans les Communautés européennes.

Le Conseil européen convient que la Communauté devrait apporter sa contribution pour aider à surmonter ces difficultés.

A cet égard, il apprécie le fait que la Commission a entrepris l'examen détaillé et constructif de ces problèmes et les deux communications auxquelles ces travaux ont abouti. Ces communications indiquent nettement qu'il est possible de trouver dans le cadre communautaire des solutions qui permettront la pleine intégration de la Grèce dans le système communautaire d'une manière harmonieuse et mutuellement avantageuse.

Il se félicite du fait que la Commission a l'intention de soumettre prochainement des propositions spécifiques (y compris leurs aspects financiers) dans divers secteurs pour compléter ses propositions antérieures. Il invite le Conseil à examiner ces propositions en vue d'arriver à des décisions concrètes avant le prochain Conseil européen.

Déclaration du Conseil européen

A une époque où la Communauté européenne se trouve confrontée à des défis sociaux et économiques énormes et est engagée dans la négociation d'un troisième élargissement dix ans après la première adhésion, le Conseil européen a décidé d'entreprendre une action d'envergure pour assurer la relance de la Communauté européenne.

Au cours des six prochains mois, une importante négociation aura lieu pour faire face aux problèmes les plus pressants auxquels la Communauté se trouve confrontée, afin d'établir une base solide pour la poursuite dynamique de son développement pendant le reste de l'actuelle décennie.

En raison de l'importance et de la complexité des problèmes et des liens qui existent entre eux, des négociations seront engagées selon une procédure d'urgence particulière. A cet effet, des sessions spéciales du Conseil se tiendront au niveau des ministres des Affaires étrangères et des ministres des Finances; au besoin, d'autres ministres, en particulier les ministres de l'Agriculture, participeront aussi à ces sessions. Les secrétaires d'Etat pourront assister les ministres.

Le résultat de la négociation sera soumis au Conseil européen qui se réunit à Athènes le 6 décembre 1983.

La négociation couvrira les thèmes mentionnés dans les conclusions du Conseil européen des 21/22 mars 1983: le financement futur de la Communauté, le développement de politiques communautaires, les questions relatives à l'élargissement, les problèmes particuliers de certains Etats membres dans le domaine budgétaire et dans d'autres domaines et le besoin d'une plus grande discipline budgétaire.

Des décisions communes seront prises sur toutes ces questions au terme de cette négociation.

La négociation aura pour objet d'examiner toutes les politiques existantes en accordant une attention particulière à la politique agricole commune.

L'examen des politiques aura lieu avec comme objectif d'une part de moderniser et de rendre plus efficaces les politiques existantes et de fixer des domaines de priorité pour les actions nouvelles de la Communauté et, d'un autre côté, de faire en sorte que les politiques soient appliquées avec efficacité et que des économies soient réalisées chaque fois que possible.

La négociation aura également pour but d'arriver à une situation plus équilibrée et plus équitable également en termes financiers du point de vue des intérêts des différents Etats membres et de l'ensemble de la Communauté.

Les négociations auront pour base les lignes directrices suivantes:

Politique agricole commune

Les principes fondamentaux de la politique agricole commune seront respectés en conformité avec les objectifs visés à l'article 39 du Traité CEE. La politique agricole commune doit être adaptée à la situation à laquelle la Communauté sera confrontée dans un avenir prévisible, afin qu'elle puisse atteindre ses objectifs de façon plus cohérente.

Les questions suivantes seront examinées en particulier:

- politique des prix,
- seuils de garantie selon des objectifs de production,
- coresponsabilité des producteurs,
- régime d'intervention,

- régime des restitutions,
- produits de substitution et préférence communautaire,
- montants compensatoires monétaires,
- aides et régime des primes,
- entraves aux échanges intérieurs,
- type et taille des exploitations et situations particulières des différentes catégories d'exploitants,
- nécessité de directives financières strictes,
- politique agricole extérieure,
- problèmes spécifiques qui se présentent dans certaines régions, telles que les régions méditerranéennes, les régions montagneuses ou d'autres régions défavorisées en raison des conditions naturelles ou économiques.

Cet examen débouchera entre autres sur des mesures concrètes compatibles avec les conditions du marché pour assurer le contrôle effectif des dépenses agricoles en exploitant pleinement les possibilités existantes et en examinant toutes les organisations de marché.

Tous les Etats membres doivent fournir leur contribution pour réaliser les économies.

La Commission présentera des propositions pour le 1^{er} août 1983.

Le Conseil européen a pris note des communications de la Commission sur les programmes intégrés méditerranéens, qui visent notamment à une modernisation de l'agriculture méditerranéenne et à sa meilleure intégration dans l'économie générale. Il demande au Conseil d'en entreprendre l'examen dès que les propositions de la Commission lui seront soumises.

Autres politiques

Développement des politiques et des actions nouvelles

Le Conseil européen est décidé à développer et à rendre plus efficace l'action communautaire dans le domaine de la recherche, de l'innovation et des nouvelles technologies en vue de faciliter la coopération entre entreprises. Sur la base de propositions de la Commission des décisions seront prises sur de nouvelles actions communautaires, en utilisant la dimension communautaire pour améliorer la compétitivité internationale des entreprises.

Les négociations sur plusieurs actions exemplaires, comme par exemple le programme «ESPRIT», doivent être achevées aussi tôt que possible. Il faudrait également réaliser des progrès concrets en vue de la définition de normes uniformes.

La protection de l'environnement et de la politique de l'emploi et notamment l'emploi des jeunes et la politique sociale bénéficieront du même haut degré de priorité.

Discipline budgétaire

Les dépenses doivent aussi être contrôlées en coopération avec l'Assemblée en dehors du secteur agricole. Les politiques doivent être développées dans les limites des possibilités de financement et complétées par de nouvelles actions qui doivent s'in-

tégrer d'une manière économiquement judicieuse dans les politiques communautaires.

Le 1^{er} août 1983 la Commission présentera un rapport assorti de propositions en vue d'augmenter l'efficacité des fonds structurels de la Communauté (Fonds régional, Fonds social et Section «Orientation» du FEOGA). Ce rapport se concentrera sur une coordination plus cohérente des politiques pour éviter les chevauchements dans les actions et dans les dépenses et pour parvenir à une plus grande discipline budgétaire.

Sur la base de ce rapport, les politiques en question seront revues et des priorités seront fixées en fonction de l'urgence et de l'importance.

Ressources propres et problèmes particuliers de certains Etats membres

Le but est:

- d'assurer le financement de politiques et actions communautaires et leur développement ultérieur sur une période assez longue, compte tenu des besoins financiers supplémentaires qui résulteraient de l'adhésion de l'Espagne et du Portugal et tout en épuisant toutes les possibilités de faire des économies;
- de se mettre d'accord sur des mesures qui, prises dans leur ensemble, éviteront les problèmes répétés entre les Etats membres au sujet des conséquences financières du budget de la Communauté et de son financement. A cet effet tous les voies et moyens appropriés seront examinés, notamment les propositions de la Commission et les suggestions de certains Etats membres en vue d'assurer des situations financières équitables pour tous les Etats membres.

Sur la base des conclusions sur le développement des politiques, l'amélioration de la discipline budgétaire et l'examen du système financier, le calendrier et l'envergure des ressources propres de la Communauté seront déterminés.

Bonne gestion financière

La Cour des Comptes des Communautés européennes est invitée à examiner la bonne gestion financière des activités communautaires et à présenter un rapport d'ici la fin de 1983. Ce rapport sera mis à jour dans les rapports annuels de la Cour.

Elargissement

Les négociations d'adhésion avec l'Espagne et le Portugal seront poursuivies dans le but d'être conclues de telle manière que les traités d'adhésion puissent être soumis à ratification au moment où seront présentés les résultats de la négociation sur le financement futur de la Communauté.

Conclusions du Conseil européen

Compensation en faveur du Royaume-Uni pour 1983

Le Conseil européen, à la suite de la décision prise lors de sa réunion des 21/22 mars 1983 concernant la

compensation au Royaume-Uni pour 1983, est convenu à cet effet du montant net de 750 millions d'Ecus. Les chiffres fixés à la suite de cette décision figureront dans le projet de budget communautaire pour 1984.

Cette décision a été prise dans le contexte de l'adoption de la Déclaration sur le financement futur de la Communauté.

Déclaration du Président du Gouvernement luxembourgeois

Permettez-moi de faire, après l'acceptation de l'Acte Européen, une déclaration qui, bien sûr, ne touche pas la substance de l'Acte mais qui, incidemment, se rapporte à un problème de relations entre les Institutions qui nous intéresse plus particulièrement, mais qui a une portée plus générale pour les Etats membres.

Le Gouvernement luxembourgeois est préoccupé par la tendance qui se manifeste au sein du Parlement Européen, visant à mettre en cause systématiquement l'autorité des Gouvernements des Etats membres en matière de siège et leurs décisions en matière de lieux de travail provisoires.

Au-delà des incidences immédiates, cette situation risque de mettre en cause les partages de compétences, tels que les prévoient les Traités, dans le domaine du siège aussi bien que dans un certain nombre d'autres domaines.

Les Gouvernements des Etats membres ont, à Maastricht en mars 1981, confirmé qu'ils entendent, pour ce qui est des lieux de travail, maintenir le statu quo. C'est ce statu quo qui est régulièrement mis en cause. Ceci a amené le Gouvernement luxembourgeois, il y a quelques jours, à déférer, pour la deuxième fois déjà, à la Cour de Justice une décision du Parlement manifestement contraire à la Décision des Gouvernements des Etats membres de 1965 et — selon nous — en contradiction également avec l'arrêt de la Cour de Justice dans un premier litige, rendu le 10 février 1983. Nous continuerons à nous opposer avec fermeté à toute atteinte aux compétences réservées aux Gouvernements et nous n'admettrons pas que notamment l'implantation du Secrétariat du Parlement et de ses services soit mise en cause.

Dans le cadre d'un réexamen des rapports, sur le plan juridique, entre Institutions et Gouvernements des Etats membres — dont la nécessité s'imposera rapidement — il s'avérera sans doute nécessaire que les Gouvernements clarifient les situations, dans la mesure où elles peuvent donner lieu, dans la pratique, à des interprétations diverses, comme tel est notamment le cas pour la décision du Conseil Européen de Maastricht, au sujet de laquelle on discute la portée de la notion de statu quo.

Le Gouvernement luxembourgeois, sur base des arrangements juridiques précédemment convenus et largement confirmés par la Cour de Justice, mais aussi à la lumière du droit historique acquis par la capitale du Grand-Duché durant les dernières trente années, fera en temps utile valoir les arguments de tous ordres, qui plaident en faveur d'un règlement durable et aussi rationnel que cela est politiquement soutenable du problème du siège ou des lieux de travail du Parlement Européen.

Je demande aux Chefs de Gouvernement de veiller avec nous à faire observer les décisions des Gouvernements par le Parlement. Il va de soi que le problème serait facilité par le dialogue du Parlement avec les Gouvernements, et notamment le nôtre.

Nous avons le plus grand souci des problèmes matériels du Parlement Européen, et nous sommes conscients d'avoir accompli, sur le plan des infrastructures, en bâtiments et services notamment, des efforts considérables.

Sur le plan matériel, une amélioration considérable des communications de tous ordres, relayée par la mise en service progressive d'équipements de haute technologie, est en voie de réduire considérablement les inconvénients initiaux de la répartition des lieux de travail entre les villes dans lesquelles, d'après la Décision de 1965, le Parlement et ses services exercent leurs activités.

Le Gouvernement luxembourgeois communiquera d'ailleurs prochainement un dossier plus élaboré aux Institutions et Gouvernements des Etats membres.

Dans la phase difficile que traverse la Communauté, tous les efforts devraient être accomplis pour éviter à celle-ci des controverses qui saperaient la confiance dans le respect des règles du droit, et qui accentueraient les tensions qui risquent de s'aggraver dans les rapports entre Institutions et Etats membres.

Réunion du Conseil ministériel de l'OTAN à Paris

Le Conseil de l'Atlantique Nord s'est réuni en session ministérielle à Paris les 9 et 10 juin 1983. Nous reproduisons ci-après le texte du communiqué final tel qu'il a été publié par le conseil ministériel de l'OTAN à l'issue de la réunion à Paris.

Communiqué final

Préambule

Le Conseil de l'Atlantique Nord s'est réuni en session ministérielle à Paris les 9 et 10 juin 1983. Les Ministres rappellent que leur objectif suprême est le maintien de la paix dans la liberté. A cette fin un équilibre militaire stable est essentiel.

Les pays de l'Alliance sont déterminés à faire en sorte que cet équilibre soit établi au plus bas niveau possible par la négociation. Ils sont tout aussi résolus à assurer leur sécurité et leur indépendance. Ils se doivent de défendre la liberté et la justice sur lesquelles leurs démocraties sont fondées.

Ils ont présenté toute une série d'initiatives portant sur le contrôle des armements et le désarmement:

- réductions des armements stratégiques (START)
- forces nucléaires à portée intermédiaire (FNI)
- réductions mutuelles et équilibrées de forces (MBFR)
- conférence sur les mesures de confiance et de sécurité et le désarmement en Europe (CDE)
- interdiction complète des armes chimiques.

Ils attendent de l'Union soviétique qu'elle manifeste, par ses actes, une volonté équivalente de parvenir, dans le cadre de ces négociations, à des résultats concrets.

En ce qui concerne les forces nucléaires à portée intermédiaire, les Ministres ont souligné l'importance de la double décision prise le 12 décembre 1979 par les pays concernés. Ils espèrent que, dans un délai rapproché, pourra être conclu à Genève un accord vérifiable assurant une égalité entre les forces soviétiques et américaines. A défaut de résultats concrets obtenus par la négociation, les déploiements tels qu'ils ont été prévus commenceront conformément à la décision déjà prise en décembre 1979¹.

* *

1. Reconnaissant que la cohésion et la force de l'Alliance revêtent une importance capitale pour la préservation de la paix et l'amélioration des relations internationales, les Ministres ont déclaré ce qui suit:

Le programme pour la paix dans la liberté adopté dans la déclaration du sommet de Bonn du 10 juin 1982 souligne la volonté de l'Alliance de dissuader l'agression par une défense forte et de développer entre l'Est et l'Ouest, par la coopération et le dialogue, des relations constructives visant à une détente véritable. Cette politique équilibrée continuera de servir la paix et de garantir l'indépendance et les va-

leurs démocratiques des peuples libres qui composent l'Alliance.

L'Alliance demeure un forum essentiel pour des consultations étroites et régulières sur des questions d'intérêt commun et permet aux Etats membres, à travers de libres échanges de vues, d'ajuster leurs objectifs et leurs intérêts.

Le maintien par les pays alliés d'une défense adéquate ne constitue une menace pour personne. Dans l'article 1 du Traité de l'Atlantique Nord, les membres de l'Alliance ont réaffirmé l'engagement de s'abstenir dans leurs relations internationales de recourir à la menace ou à l'emploi de la force de toute manière incompatible avec les buts des Nations Unies. Cette obligation solennelle a été affirmée une nouvelle fois dans l'Acte final d'Helsinki, signé par trente-cinq Etats, et sera toujours intégralement respectée par les membres de l'Alliance. Chacun des gouvernements souverains des pays membres de l'Alliance se porte garant qu'aucune de ses armes ne sera jamais utilisée autrement que pour répondre à une agression.

2. Les Alliés constatent avec préoccupation que l'Union soviétique accroît à un rythme soutenu ses moyens militaires en Europe et sa capacité d'action militaire à l'échelle mondiale qui dépassent largement les besoins de la défense. Elle poursuit l'accroissement de ses armements classiques, de ses armes chimiques, de ses forces navales et de ses forces nucléaires, et en particulier le déploiement de missiles nucléaires à portée intermédiaire SS-20. Confrontés à cette situation menaçante, les Alliés sont résolus à faire en sorte que jamais n'existent des conditions qui pourraient tenter l'Union soviétique d'exploiter sa puissance militaire contre l'un quelconque d'entre eux. Ils sont déterminés à satisfaire les besoins légitimes de sécurité de l'ensemble de la zone du Traité de l'Atlantique Nord. Afin de préserver la crédibilité de la dissuasion, il convient de maintenir à des niveaux suffisants les forces tant classiques que nucléaires. La sécurité et la souveraineté des membres européens de l'Alliance restent garanties par leur propre défense, par la présence de forces nord-américaines sur le territoire européen et par l'engagement nucléaire des Etats-Unis envers l'Europe. De même, les Etats-Unis et le Canada dépendent pour leur sécurité de la contribution que leurs partenaires européens apportent à la défense de l'Alliance.

3. Les Alliés ont procédé à l'examen des tendances de la politique soviétique qui influent sur les intérêts occidentaux. Ils sont déterminés à maintenir une attitude ferme, réaliste et constructive et conviennent qu'il est important de maintenir un dialogue, y compris en période de tension.

Les Alliés soulignent le caractère impératif du respect de l'obligation de non-recours à la force, qui est applicable entre tous les Etats sans exception. La ré-

affirmation de cette obligation, inscrite dans la Charte des Nations Unies et dans l'Acte final d'Helsinki, ne peut pas se substituer aux actes. Les Alliés demandent donc à l'Union soviétique qu'elle mette effectivement un terme au recours à la force en Afghanistan et à la menace d'emploi de la force, comme dans le cas de la Pologne. L'exercice de la modération et du sens des responsabilités par l'Union soviétique est une condition essentielle des relations constructives que les Alliés sont désireux d'établir avec elle. De telles relations sont possibles sur l'ensemble des problèmes Est-Ouest.

Les Alliés attendent de l'Union soviétique qu'elle contribue à des résultats tangibles dans les négociations sur la maîtrise des armements, le désarmement et les mesures de confiance, ce qui augmenterait la crédibilité du principe de non-recours à la force. Ils accueilleraient favorablement toute proposition sérieuse visant à améliorer la confiance et la coopération entre l'Est et l'Ouest.

4. Les Alliés déplorent que les autorités polonaises continuent de violer les engagements que la Pologne a souscrits dans l'Acte final d'Helsinki. Ils attendent de ces autorités qu'elles répondent au désir du peuple polonais, qui aspire à la réconciliation nationale, à la libération des prisonniers politiques et à l'établissement des droits civils, y compris le droit des travailleurs de disposer des syndicats de leur choix. C'est ainsi que la Pologne pourra surmonter la crise qu'elle connaît. Une relance des échanges commerciaux et de la coopération économique avec la Pologne, que souhaitent les Alliés, prendrait son efficacité s'il y avait progrès dans la voie de la réconciliation nationale, à défaut de laquelle il ne pourrait y avoir de véritable progrès économique et social. Les Alliés invitent instamment l'Union soviétique à cesser de faire pression sur la Pologne, de manière à ne pas entraver les efforts de renouveau national et de réforme du peuple polonais.

5. Les actions de l'Union soviétique en Afghanistan opposent également un obstacle majeur au développement normal des relations internationales. L'agression soviétique dans ce pays, qui s'intensifie, continue de se heurter à la résistance déterminée du peuple afghan. Le bilan toujours plus lourd des pertes civiles et des destructions fait ressortir l'urgence d'une solution politique fondée sur l'application contrôlée des principes énoncés de façon répétée dans les résolutions de l'Assemblée générale des Nations Unies: retrait immédiat des forces soviétiques, rétablissement de l'indépendance, de la souveraineté et du statut de non-aligné de l'Afghanistan, droit de son peuple à l'autodétermination et retour volontaire des réfugiés.

6. La défense et la maîtrise des armements sont partie intégrante de la politique de sécurité de l'Alliance. En application de cette politique, les Alliés ont soumis une large série de propositions destinées à aboutir à des accords équitables et militairement significatifs établissant, par des réductions majeures,

un équilibre stable des forces aux niveaux les plus bas possibles.

7. Dans cet esprit, les Alliés concernés réaffirment l'importance de la décision du 12 décembre 1979, qui combinait la modernisation des éléments à longue portée des forces nucléaires à portée intermédiaire (FNI) des Etats-Unis, une offre parallèle de négociations et le retrait unilatéral d'Europe de mille ogives nucléaires des Etats-Unis, retrait qui a été mené à bien en 1980. Depuis que cette décision a été prise, l'Union soviétique a poursuivi sans relâche son déploiement de missiles modernes SS-20, élargissant considérablement le monopole dont elle dispose pour cette classe d'armes qui a créé une menace entièrement nouvelle pour l'Europe. Ignorant les préoccupations des pays menacés par ces systèmes, elle s'oppose en même temps à une solution négociée équitable. L'approche de l'URSS affaiblirait le lien vital entre la défense de l'Europe et la dissuasion stratégique des Etats-Unis. Ses propositions actuelles auraient pour effet d'inclure les forces de dissuasion nationales de pays tiers qui n'ont pas leur place dans les négociations et de lui laisser davantage de missiles SS-20 qu'au début des négociations, de dénier le droit de moderniser le dispositif de dissuasion face à cette menace, de laisser l'URSS déployer sans restriction dans la partie orientale de son territoire d'importantes forces de SS-20 menaçant aussi bien l'Europe que l'Asie et de faire retirer d'Europe des avions américains qui sont essentiels pour la défense classique.

Les Alliés concernés réaffirment qu'en l'absence de résultats concrets aux négociations rendant les déploiements inutiles, les déploiements commenceront à la fin de 1983 suivant le programme établi dans la décision de 1979. En même temps, ces Alliés demeurent pleinement résolus à voir aboutir les négociations sur les FNI, qu'ils continuent de suivre et d'évaluer attentivement. Ils soutiendront la poursuite des négociations, même après les premiers déploiements. Ces Alliés examineront les besoins de l'OTAN en FNI à longue portée lorsque des résultats concrets auront été atteints aux négociations, et ils ajusteront de manière appropriée les niveaux de déploiement déjà convenus en 1979. Ils appuient pleinement les efforts menés par les Etats-Unis, en consultation étroite avec eux, pour que des progrès soient accomplis à Genève. Ces Alliés préfèrent nettement l'élimination de tous les missiles FNI à longue portée américaines et soviétiques proposée par les Etats-Unis. Ils accueillent avec satisfaction et soutiennent pleinement, y voyant un nouvel effort en vue de progrès dans ce sens, la proposition des Etats-Unis concernant un accord intérimaire qui aboutirait à des plafonds globaux égaux pour les ogives des systèmes de missiles FNI à longue portée basés à terre américains et soviétiques au niveau le plus bas possible. Cette proposition, qui établit un cadre de négociation souple, a été élaborée par des consultations étroites entre les Alliés concernés. Ceux-ci appellent l'Union soviétique à contribuer de façon constructive

à conduire les négociations à une issue positive qui tienne compte des préoccupations légitimes de sécurité des deux camps, et ils se félicitent des efforts actuels des Etats-Unis dans ce sens. Ils souhaitent ardemment qu'un accord équilibré soit rapidement atteint².

8. Les Alliés apportent leur plein appui à l'effort mené par les Etats-Unis pour négocier des réductions des armements stratégiques américains et soviétiques et pour parvenir à un accord qui accroisse la stabilité dans le domaine stratégique. Ils accueillent avec satisfaction les nouvelles mesures prises par les Etats-Unis pour faire avancer les négociations START, et appellent l'Union soviétique à y répondre dans le même esprit positif.

9. Les Alliés qui participent aux conversations sur les réductions mutuelles et équilibrées de forces (MBFR) attachent une grande importance à l'accomplissement de progrès. Ils considèrent que l'approche globale concrétisée par leur projet de traité de juillet 1982 renferme les bases d'un accord qui conduirait à la parité au niveau des plafonds collectifs agréés des effectifs combinés des forces terrestres et aériennes dans la région centrale de l'Europe grâce à des réductions substantielles échelonnées. Cette initiative d'importance majeure répondait à ce qui avait été présenté par l'Est comme une exigence fondamentale. Elle proposait également un programme bien défini et praticable de mise en œuvre d'un accord avec l'Est. Les participants occidentaux espèrent que l'Est répondra de manière plus constructive et qu'il reconnaîtra que, pour contribuer à la stabilité et à la sécurité en Europe, un accord MBFR doit prévoir des réductions et des limitations sur la base de données agréées, ainsi que des mesures associées effectives en matière de vérification et de confiance.

10. Au Comité du désarmement, les Alliés recherchent des mesures équilibrées, réalistes et vérifiables, de nature à préserver ou à renforcer la sécurité à l'échelle mondiale. Ils œuvrent en particulier pour l'établissement d'un accord sur une interdiction de la mise au point, de la production et du stockage d'armes chimiques, et sur la destruction de tous les stocks existants ainsi que des moyens de production. Les Alliés appellent l'Union soviétique à coopérer à l'élaboration de mesures efficaces d'inspection et de vérification conduisant à des accords pour l'élimination de toutes les armes de cette catégorie.

Les Alliés demeurent gravement préoccupés par de fortes présomptions établissant qu'au mépris du droit international des armes chimiques continuent d'être employées en Asie du Sud-Est et en Afghanistan, et que l'Union soviétique est impliquée dans l'utilisation de telles armes³. Ils notent avec satisfaction que des procédures sont actuellement élaborées par les Nations Unies pour enquêter sur les allégations concernant l'emploi d'armes chimiques.

11. A la réunion de Madrid, tenue dans le cadre des suites de la CSCE, les Alliés poursuivent leurs efforts en vue de l'adoption d'un document de clôture substantiel et équilibré, incluant notamment un man-

dat précis de la Conférence sur les mesures de confiance et de sécurité et le désarmement en Europe. Ils estiment qu'à la suite des dernières propositions des pays neutres et non alignés, un accord est désormais en vue qui permettrait de conclure rapidement.

Les Alliés ont déjà indiqué leur disposition à accepter le projet de document de clôture présenté par les pays neutres et non alignés moyennant un nombre limité et raisonnable d'amendements qui ont trouvé un accueil favorable auprès d'autres participants et qui sont destinés à parfaire l'équilibre de l'accord. C'est pourquoi les Alliés invitent instamment l'Union soviétique à changer d'attitude et à négocier un règlement des quelques problèmes qui subsistent. Ceci permettrait à l'URSS de démontrer qu'elle partage l'intérêt manifesté par d'autres pays participants à un tel résultat de la réunion de Madrid, susceptible de consolider le processus de la CSCE. Les Alliés sont convaincus que l'adoption d'un document de clôture substantiel et équilibré, ainsi que des efforts renouvelés pour donner pleinement effet à l'Acte final par une action concrète, seraient d'une importance particulière pour l'instauration de relations Est-Ouest plus constructives.

Les Alliés soulignent l'importance que représenteraient dans les circonstances présentes, non seulement la réaffirmation de l'ensemble des engagements souscrits à Helsinki en 1975, mais aussi l'expression de la détermination des 35 Etats signataires à agir en ce sens. Ils rappellent également l'importance qu'ils attachent à la réunion d'une conférence qui, faisant partie intégrante du processus de la CSCE, aurait pour objet l'adoption de dispositions vérifiables, militairement significatives et contraignantes, qui s'appliqueraient à l'ensemble de l'Europe. Les Alliés demeurent également résolus à obtenir de nouveaux progrès sur les importants aspects humanitaires des relations Est-Ouest.

12. Les Alliés sont favorables à des mesures de confiance, destinées à favoriser une plus grande transparence sur les forces armées et les activités militaires, à corriger les idées fausses et surmonter la méfiance et à faciliter ainsi les négociations sur le désarmement. Les Alliés rappellent qu'en 1982, l'Assemblée générale des Nations Unies a réaffirmé l'importance des mesures de confiance et invité tous les Etats à envisager la mise en œuvre de telles mesures dans leur région. Les Alliés ont pris un certain nombre d'initiatives concrètes dans ce sens. Les propositions avancées par l'Union soviétique, en revanche, sont souvent déclaratoires. Le gouvernement des Etats-Unis, dans le souci de contribuer à établir une paix stable, a présenté une série de mesures de confiance aux négociations START et FNI et a suggéré de nouvelles propositions dans le domaine nucléaire et dans celui des communications mutuelles entre les Etats-Unis et l'Union soviétique. Les Alliés soumettront, dans le contexte de la Conférence sur le désarmement en Europe, des propositions concrètes relatives à une nouvelle génération de mesures de confiance et de sécurité en Europe. Les Alliés

poursuivront leurs efforts en vue de renforcer la confiance grâce à l'amélioration des procédures de vérification, à la fourniture de données transparentes et comparables sur les dépenses militaires et à tous autres moyens susceptibles de dissiper les conceptions erronées. Ils appellent instamment l'Union soviétique à les suivre dans cet effort.

13. Le maintien d'une situation calme à Berlin et alentour, ainsi que le strict respect et la pleine application de l'accord quadripartite du 3 septembre 1971, y compris une circulation sans entraves en ce qui concerne les voies d'accès, demeurent d'une importance fondamentale pour les relations Est-Ouest.

Rappelant leur déclaration de Rome du 5 mai 1981, les Alliés expriment l'espoir que les efforts de la République fédérale d'Allemagne en vue de nouvelles améliorations concrètes en ce qui concerne les relations interallemandes et la circulation dans les deux directions amèneront des effets bénéfiques directs pour Berlin et les Allemands des deux Etats.

14. Les Alliés soulignent une nouvelle fois qu'ils abhorrent et condamnent les actes de terrorisme qui se multiplient et qui menacent les institutions démocratiques ainsi que la conduite des relations internationales. Les Alliés réaffirment leur détermination de poursuivre tous les efforts nécessaires pour combattre et éliminer les actes criminels de terrorisme.

15. Les Ministres notent que, depuis leur dernière réunion, plusieurs aspects des relations économiques Est-Ouest ont été étudiés, y compris les incidences en matière de sécurité de ces relations. Des échanges menés sur une base commercialement saine et mutuellement avantageuse, de façon à éviter d'accorder un traitement préférentiel en faveur de l'Union soviétique, concourent à l'établissement de relations Est-Ouest constructives. Dans le même temps, il convient que les rapports économiques bilatéraux avec l'Union soviétique et les pays d'Europe de l'Est demeurent compatibles avec les préoccupations générales des alliés en matière de sécurité. Celles-ci comportent la nécessité d'éviter de créer une dépendance à l'égard de l'URSS ou de contribuer à son potentiel militaire. Il convient donc d'encourager le développement à l'Ouest de ressources énergétiques. Afin d'éviter que l'Union soviétique continue d'utiliser certaines formes d'échanges pour renforcer sa puissance militaire, l'Alliance demeurera vigilante dans son examen régulier des aspects de sécurité des relations économiques Est-Ouest. Ses travaux contribueront ainsi à éclairer les gouvernements alliés dans la conduite de leur politique dans ce domaine⁴.

16. Un rétablissement durable de la situation économique à l'Ouest est essentiel, la force et la sécurité des pays membres reposant aussi bien sur la stabilité et le progrès dans le domaine social que sur l'état de préparation dans le domaine de la défense. Conformément à l'article 2 du Traité de l'Atlantique Nord, les membres de l'Alliance s'efforceront d'éliminer toute opposition dans leurs politiques économiques internationales et encourageront la collaboration

économique entre eux. Les Alliés réaffirment l'importance de cet engagement et celle d'un soutien en faveur de programmes conçus au bénéfice des économies des pays membres moins favorisés.

17. Les Alliés continueront d'œuvrer pour le développement de relations internationales pacifiques et amicales et s'emploieront à promouvoir des conditions de stabilité et de bien-être. L'aide qu'ils apportent au plan bilatéral et multilatéral constitue à cet égard une contribution importante. Les pays du Tiers monde doivent être libres de réaliser leur développement politique, économique et social sans ingérence extérieure. Les Alliés demandent instamment que soient respectés la souveraineté des Etats et le non-alignement authentique.

Les Alliés reconnaissent que des événements se produisant en dehors de la zone du Traité peuvent affecter leurs intérêts communs en tant que membres de l'Alliance. S'il est reconnu que ces intérêts communs sont affectés, des consultations seront organisées en temps opportun. Des moyens militaires suffisants doivent être disponibles dans la zone du Traité pour maintenir un dispositif de défense adéquat. Les pays membres qui sont en mesure de le faire s'efforceront d'apporter un soutien, sur leur demande, à des Etats souverains dont la sécurité et l'indépendance sont menacées. Ceux des Alliés qui sont en mesure de faciliter le déploiement de forces en dehors de la zone du Traité pourront le faire sur la base de décisions nationales.

* *

Le Ministre espagnol des Affaires étrangères a informé le Conseil de l'Atlantique Nord de l'état actuel de la révision entreprise par le gouvernement espagnol quant à sa participation à l'Alliance, et en attendant sa conclusion, il a réservé la position de son gouvernement sur le présent communiqué.

Cependant, le Ministre espagnol a voulu en même temps exprimer que son gouvernement partage ce communiqué, dans la mesure où il reflète des positions déjà prises par l'Espagne dans ses relations avec les pays membres de l'Alliance.

Le Ministre des Affaires Etrangères du Danemark a répété que la double décision avait l'appui de son gouvernement; cependant, il a en même temps présenté à ses homologues la motion que le Folketing avait adoptée le 26 mai.

Passages du procès-verbal du Conseil en session ministérielle destinés à la publication

En plus du communiqué, les Ministres des Affaires étrangères ont décidé de publier les passages suivants du procès-verbal de leur réunion des 9 et 10 juin 1983:

La coopération et l'aide économiques au sein de l'Alliance

Dans le contexte de l'article 2 du Traité de l'Atlantique Nord, les Ministres ont pris note du dixième rapport de suivi du Secrétaire général sur la situation et les perspectives économiques de la Grèce, du Por-

tugal et de la Turquie. Conscients que les pays membres moins prospères continuent d'être particulièrement touchés par les problèmes économiques mondiaux, ils ont souligné une nouvelle fois la nécessité d'une coopération et d'un soutien en faveur de ces pays, tant sur le plan bilatéral que par l'intermédiaire des instances économiques internationales appropriées.

La coopération en matière d'armements

Les Ministres ont examiné le rapport de la Conférence des directeurs nationaux des armements (CDNA). Ils ont noté avec satisfaction l'établissement et la mise en œuvre d'un programme de travail faisant suite aux réunions de Luxembourg et de Bonn qui met l'accent sur l'amélioration des procédures actuelles de planification et la définition de secteurs d'activité prioritaires, en vue de permettre de concentrer les ressources sur des domaines où elles pourront être utilisées avec le plus d'efficacité.

A cet égard, les Ministres ont pris note des efforts de la CDNA visant à exploiter les technologies nouvelles afin d'améliorer le dispositif de défense de l'Alliance, tout en tenant compte de la nécessité d'empêcher le transfert au Pacte de Varsovie de technologies susceptibles d'applications militaires.

Les Ministres ont reconnu l'utilité d'amorcer à un stade aussi précoce que possible la coopération rela-

tive à la production d'équipements communs. Parmi les divers projets, ils se sont félicités des progrès accomplis en vue du remplacement de la frégate OTAN au cours de la prochaine décennie. Ils ont noté avec satisfaction les premières mesures qui sont prises pour mettre sur pied un programme de production en Europe du système de défense antiaérienne portatif STINGER des Etats-Unis.

Les Ministres ont enfin rappelé l'importance qu'ils attachent au dialogue transatlantique et ont considéré attentivement les efforts entrepris pour éliminer les restrictions législatives qui l'entravent.

Programme scientifique de l'OTAN

Les Ministres prennent note avec satisfaction des actions de coopération et d'échange conduites dans le cadre du Comité scientifique. Ils reconnaissent l'utilité d'échanges scientifiques et techniques réguliers entre les pays industrialisés, et constatent avec satisfaction que les gouvernements concernés souhaitent développer la coopération entre nations.

- 1 La Grèce réserve sa position sur ce paragraphe.
- 2 La Grèce réserve sa position sur le paragraphe 7.
- 3 La Grèce rappelle sa position, telle qu'elle a été exprimée lors de la précédente session ministérielle.
- 4 La Grèce rappelle sa position sur différents aspects de ce paragraphe.

L'Economie luxembourgeoise vue par l'OCDE

Introduction

Le tassement de l'activité observé en 1982 est imputable à deux facteurs principaux. Tout d'abord, les mesures d'accompagnement de la dévaluation du Franc en février 1982, qui comprenaient notamment un blocage partiel des salaires et des prix, se sont traduites par un nouveau recul important de la demande intérieure. En second lieu, la demande extérieure s'est nettement affaiblie pendant l'année, en particulier pour les produits sidérurgiques. Dans ces conditions, le marché du travail s'est détérioré, bien que le taux de chômage reste très bas par rapport à celui de la plupart des autres pays de l'OCDE. La hausse des prix a été moins rapide qu'on ne s'y attendait immédiatement après la dévaluation. La balance commerciale s'est légèrement détériorée; les recettes sur les services bancaires ayant en revanche marqué une forte progression, l'excédent de la balance des opérations courantes a dépassé 25% du PNB. L'orientation de la politique économique reste prudente, et le déficit du budget de l'Etat a été, en 1982, plus faible que prévu malgré l'augmentation des dépenses au titre du Fonds de chômage. Pour 1983, on s'attend à un fléchissement de la demande totale et de l'activité pour la troisième année consécutive. Mais l'inflation

devrait se ralentir malgré le relèvement annoncé de la fiscalité indirecte au deuxième semestre et la balance des opérations courantes rester largement excédentaire.

I. Politique économique

Politique des prix, des revenus et de l'emploi

Bien que la dévaluation ait été jugée inopportune pour leur pays par les autorités luxembourgeoises, le Franc luxembourgeois a été dévalué en février 1982 de 8¹/₂% comme le Franc belge, pour préserver l'Union monétaire, et un blocage partiel des prix et des salaires a été appliqué afin de réduire les pressions inflationnistes internes. Le blocage des prix a d'abord été complet pendant un mois à partir du 19 février, après quoi certaines augmentations justifiées par le renchérissement des importations ont été autorisées. Le système d'indexation automatique des salaires sur les prix a été modifié: au lieu d'une indexation intégrale, la majorité des salariés ont dû se contenter de deux ajustements de 2¹/₂% entre mars et décembre¹; de ce fait, la progression des salaires résultant de l'indexation n'a pas dépassé 5% alors que la hausse des prix à la consommation a atteint

9¹/₂% en 1982. Les revenus les plus faibles ont été exonérés de ces mesures; en fait, le salaire minimum a augmenté en termes réels en 1982, et les salariés ayant des enfants à charge ont bénéficié d'allocations additionnelles². Les non-salariés ont également contribué à la modération des revenus en versant 5% de leurs bénéfices nets de 1982 à un fonds national d'investissement. Afin de préserver l'emploi et la compétitivité, le gouvernement a maintenu ces mesures pour 1983 en y apportant quelques modifications. En particulier la modération des salaires doit être assurée à la fois par une limitation de la hausse des coûts salariaux lors des négociations sectorielles et, au niveau global, par un réaménagement du système d'indexation des salaires. En 1983, trois augmentations de 2¹/₂% sont prévues quel que soit le taux d'inflation, de sorte que les salaires progresseront d'environ 7% sur l'ensemble de l'année. Pour freiner les prix, les marges commerciales nettes sont bloquées à partir du 1^{er} janvier 1983. Enfin, le gouvernement a réaffirmé sa volonté de maintenir le plein emploi en prenant des mesures visant à encourager la mobilité de la main-d'œuvre et à réduire le chômage de longue durée, et en subventionnant davantage les coûts salariaux dans la sidérurgie. Toutefois ce dispositif est actuellement à nouveau en discussion: dans le cadre du programme de restructuration de la sidérurgie, présenté à la fin d'avril 1983, le gouvernement a proposé de limiter à quatre le nombre de tranches d'ajustement des salaires à la hausse des prix au cours des deux années 1983-1984, de sorte que, en glissement, la hausse des salaires par l'indexation serait plafonnée à 10¹/₂% entre décembre 1982 et décembre 1984.

Politique budgétaire

En ligne avec la politique de strict équilibre budgétaire menée traditionnellement au Luxembourg, le déficit budgétaire de l'Etat a été très réduit en 1982 (-0,6 milliard de francs), plus faible encore que prévu (-1,3 milliard) malgré la faiblesse de l'activité économique qui a entraîné une augmentation sensible des dépenses au titre de l'assurance chômage. Les dépenses se sont accrues de 9¹/₂%, mais les recettes ont augmenté de près de 12%. L'écart entre les prévisions et les réalisations est particulièrement marqué pour les recettes de l'impôt sur les sociétés du secteur non-bancaire. Les recettes de la TVA ont nettement progressé en raison des achats effectués par les non-résidents. Enfin, la participation de l'Etat aux bénéfices de la Banque nationale de Belgique a été beaucoup plus forte que prévu. Comme les années précédentes, le déficit de 1982 a été financé en partie par l'emprunt et en partie par les réserves budgétaires.

Le gouvernement prévoit de poursuivre en 1983 une politique budgétaire prudente tout en s'efforçant d'assurer un niveau d'emploi satisfaisant et de mener plus avant le changement structurel. Le budget a été établi sur la base d'une croissance nulle en volume du PIB en 1983 et d'une progression des salaires de 6¹/₂%. Compte tenu des modifications apportées en fin d'année au système d'indexation des salaires pour

1983, les dépenses prévues dans le budget voté en décembre devraient augmenter de 8¹/₄%³. Contrairement à 1982 où les investissements publics avaient marqué une forte expansion en termes réels, une réduction de la formation de capital par les administrations était envisagée pour 1983. Au total les opérations de l'administration centrale devaient rester proches de l'équilibre. Les orientations budgétaires devaient cependant être sensiblement modifiées par les mesures annoncées en avril 1983. L'intervention publique pour la restructuration de la sidérurgie (bonifications d'intérêt, augmentations de capital et transferts sociaux) serait accrue de 4,7 milliards de francs en 1983 (dont 1,2 milliard pour le volet social). Ces dépenses seraient financées par un accroissement très sensible de la fiscalité directe et indirecte⁴ à compter du 1^{er} juillet 1983, équivalent, en année pleine, à 6¹/₄% des recettes prévues au budget pour 1983 et par l'émission de deux emprunts portants sur 4 milliards de francs.

Politique monétaire

En 1982, l'évolution des agrégats monétaires a été largement influencée par la dévaluation du Franc au sein du SME et par la nouvelle hausse du Dollar par rapport à toutes les monnaies européennes. Après avoir très fortement progressé dans la première moitié de l'année, la masse monétaire (M2) a fléchi de 5¹/₂ milliards de francs (3%) au cours du second semestre. Cette évolution est due à un transfert des dépôts à terme (jusqu'à un an) vers des dépôts libellés en devises, y compris quelques certificats d'épargne en ECU. Il est à noter, en particulier, que le montant total des dépôts à un mois a diminué alors qu'il avait triplé au cours des trois années précédentes se terminant au milieu de 1982. Les taux d'intérêt à court terme ont baissé, suivant à peu près l'évolution de ceux des autres pays européens, mais on a parfois observé des fluctuations de l'écart avec les taux belges. En revanche, les taux d'intérêt à long terme applicables aux fonds d'Etat luxembourgeois ont augmenté tout au long de l'année pour atteindre près de 11%.

L'utilisation du Franc luxembourgeois a fait l'objet d'un débat en 1982. En effet, les banques luxembourgeoises reçoivent des dépôts en Francs luxembourgeois mais placent une partie de leurs actifs en Francs belges. Pour assurer une symétrie relative entre les deux monnaies, la Commission de contrôle bancaire a adressé, en septembre, une circulaire aux banques, leur recommandant de ne plus accepter de dépôts en Francs luxembourgeois des non-résidents, ni de dépôts importants à court terme des résidents⁵. En dépit des tensions temporaires liées à la dévaluation, les discussions entre la Belgique et le Luxembourg sur le renouvellement de l'Union monétaire se sont poursuivies. Les gouvernements sont convenus de se rencontrer au moins trois fois par an afin de renforcer la cohésion de l'Union, de garantir la protection des intérêts légitimes de chaque pays et de maintenir le Franc dans le camp des monnaies les plus stables. Il a été également convenu de porter la proportion des billets de banque en Francs luxem-

s'est de nouveau accru au cours de l'année quoique le taux de 1¹/₂% enregistré à la fin de 1982 soit très faible par rapport à ceux de la plupart des autres pays. L'accroissement du chômage a été un peu plus rapide chez les travailleurs de moins de 25 ans que dans les autres groupes d'âge, de sorte qu'environ la moitié des chômeurs sont maintenant des jeunes. Le chômage partiel a lui aussi fortement augmenté, ce qui a entraîné un important accroissement des crédits budgétaires utilisés pour indemniser cette forme de chômage.

Prix et revenus

Les mesures concernant les prix et les revenus qui ont été adoptées en mars 1982 semblent avoir permis de limiter la hausse des prix à l'effet mécanique de la dévaluation. La hausse des prix à la consommation s'est accélérée, passant de 8% en 1981 à 9¹/₂% en 1982, alors que dans les pays européens de l'OCDE elle s'est ralentie en moyenne de 1¹/₂ point de pourcentage. Les dérogations au blocage des prix (autorisées en raison de la hausse des coûts à l'importation) ont entraîné une accélération à partir de mai 1982, mais au premier trimestre 1983, l'inflation se ralentissait par rapport au taux maximum de 10³/₄% atteint au cours des douze mois se terminant en novembre 1982. Alors que la hausse des prix s'accélérait, les modifications apportées au système d'indexation se sont traduites par une décélération des ajustements de salaires liés à ce mécanisme. La conjoncture économique défavorable a en outre entraîné une très faible progression des salaires contractuels, du moins dans le secteur manufacturier, la construction et la fonction publique. Globalement, la baisse des salaires réels a cependant été atténuée par la forte hausse des rémunérations dans le secteur bancaire ainsi que par le relèvement des salaires les plus bas qui ont progressé de 2 à 5% en termes réels pendant le cours de l'année⁸.

Perspectives à court terme

La baisse de l'activité économique pourrait s'interrompre au cours de l'année 1983, mais, en moyenne annuelle, la variation du PIB restera vraisemblablement légèrement négative. Cependant, les prévisions restent entachées d'incertitudes importantes. Tout d'abord, même si l'on prévoit une confirmation de la reprise chez les partenaires commerciaux du Luxembourg à partir du milieu de 1983, les perspectives concernant la demande d'acier, qui constitue l'une des principales exportations du Luxembourg, n'ont rien d'encourageant. De surcroît, les contingents de production fixés en ce début d'année par la Commission des Communautés Européennes impliquent une forte contraction des exportations d'acier du Luxembourg en 1983. Par ailleurs, les perspectives pour 1983-84, notamment celles concernant les prix et les revenus, pourraient être sensiblement modifiées par les effets des mesures de politique économique — relèvement de la fiscalité, modification des mécanismes d'ajustement des salaires, aide à la sidérurgie — présentées en avril 1983. Cependant on ne disposa pas au moment de la rédaction de cette étude d'éléments d'information suffisants pour les incorporer dans les prévisions. Dès avant l'annonce de ce programme, on s'attendait à un nouveau recul en volume de la consommation privée et de la construction résidentielle qui risque d'être accentué par les mesures nouvelles. Par ailleurs, étant donné les orientations budgétaires, la croissance de la demande de biens et de services du secteur public restera vraisemblablement négative. L'amélioration des bénéfices du secteur exportateur par suite de la dévaluation pourrait permettre un arrêt de la baisse des investissements en machines et équipement, mais, au total, la demande intérieure pourrait reculer d'environ 2% en volume, soit à peine moins qu'en 1982. Le ralentissement de la hausse des prix à l'importation et la modération salariale exerceront des effets favorables

Demande et production *

	Prix courants 1981		Variation annuelle en volume			
	Milliards de FL	En % du PIB	1980- 1973	1981	1982	1983
Consommation privée	86,6	60,0	3,6	1,7	-2,5	-1 ¹ / ₂
Consommation publique	24,5	17,0	3,6	2,2	-0,1	- ¹ / ₄
Formation brute de capital fixe	36,1	25,1	-0,5	-7,3	-4,1	-3 ¹ / ₄
Demande intérieure finale	147,0	102,0	2,6	-0,6	-2,5	-1 ³ / ₄
Variation de la formation de stocks **	4,3	3,0	-0,2	-0,4	-0,2	- ¹ / ₄
Demande intérieure totale	151,5	105,0	2,4	-1,1	-2,6	-2
Variation du solde extérieur **	-7,2	-5,0	-1,0	-0,0	1,1	1
Exportations de biens et services	113,8	78,9	1,2	-2,1	0,3	¹ / ₄
Importations de biens et services	120,9	83,8	2,2	-1,9	-0,9	- ³ / ₄
Produit intérieur brut (SCN)	144,3	100,0	1,4	-1,1	-1,7	-1
Produit intérieur brut (définition nationale)	191,6	2,2	3,2	0,7	- ¹ / ₄

* Estimations et prévisions officielles, établies avant les mesures annoncées fin avril 83.

** Variations en pourcentage de PIB de l'année précédente.

Source: STATEC

sur l'inflation, mais ceux-ci seront pour partie contrebalancés par l'alourdissement de la fiscalité indirecte qui pourrait entraîner une augmentation additionnelle des prix à la consommation de 1¹/₂ à 2% au deuxième semestre de 1983. Enfin, l'amélioration prévisible des termes de l'échange et la faiblesse de la demande intérieure devront permettre de stabiliser le déficit commercial et, avec l'excédent très considérable que dégagent les services, la balance courante continuera de se solder par un surplus très important.

III. Evolution structurelle de l'économie du Luxembourg

La modification des structures de la production

Depuis le début des années soixante, l'économie luxembourgeoise a subi une profonde mutation structurelle qui s'est accélérée à partir de la première crise pétrolière. Le processus de désindustrialisation et de croissance rapide des services a été beaucoup plus marqué au Luxembourg que chez ses voisins d'Europe, où il était déjà plus vigoureux que dans l'ensemble de la zone de l'OCDE. Alors que la part de l'industrie (y compris la construction) dans la valeur ajoutée totale⁹ était nettement supérieure à la moyenne des pays de l'OCDE en 1974 (47% et 38¹/₄% respectivement), la situation était inversée en 1980 (33% et 37¹/₂%). La part de l'agriculture a diminué d'un point au cours de la même période, comme dans les autres pays de l'OCDE, mais le niveau de départ était beaucoup plus bas, de sorte qu'au Luxembourg, la part de l'agriculture dans le PIB est la plus faible de tous les pays de l'OCDE (1³/₄ pour cent en 1981). Cette évolution de la production s'est accompagnée d'une nette réorientation de l'emploi vers le secteur des services. La croissance de l'emploi total a été plus rapide que dans les autres pays européens, bien que le nombre d'emplois ait diminué plus rapidement dans l'agriculture et l'industrie.

Si cette mutation structurelle a été relativement plus marquée que dans les autres pays, c'est principalement en raison de l'évolution différente de deux secteurs importants de l'économie. Premièrement, la part de la sidérurgie dans la production manufacturière¹⁰, qui s'établissait à 65% en 1974, est tombée à moins de 40% en 1982. La baisse de la production d'acier brut depuis 1974 a été un peu plus rapide que la moyenne des pays de l'OCDE et le Luxembourg a commencé à réduire ses capacités avant les autres pays de la zone: la courbe des capacités de production d'acier brut au Luxembourg a atteint son sommet en 1976 alors que, pour l'ensemble OCDE, les capacités n'ont commencé à diminuer qu'en 1980-81. L'excédent de capacité s'est néanmoins accru plus fortement au Luxembourg que dans les autres pays de l'OCDE¹¹, qui ont tous été touchés par le recul de la demande d'acier dans la zone de l'OCDE et par l'autonomie croissante des autres groupes de pays en matière de production sidérurgique. Deuxièmement, le développement rapide du

rôle du secteur tertiaire est imputable, sinon entièrement du moins en grande partie, à la croissance des services financiers¹². En 1974, la part des services de crédit et d'assurances dans la valeur ajoutée totale dépassait à peine 10%. Cette proportion, qui avait déjà doublé en 1978, a sans doute encore augmenté depuis. En termes d'emploi, le poids relatif du secteur bancaire s'est également fortement accru, les effectifs dans ce secteur représentant en 1982 plus de 5% de l'emploi total contre 2³/₄% au début des années soixante-dix. Les facteurs qui sont à l'origine de cette évolution ont été décrits dans un rapport précédent de l'OCDE¹³ et tiennent notamment à la souplesse des opérations bancaires en l'absence de réglementation de la Banque centrale et de contrôle des mouvements de capitaux.

Face à cette évolution, l'un des objectifs prioritaires du gouvernement a été de mettre en œuvre une politique de restructuration industrielle visant à moderniser l'industrie sidérurgique, à encourager l'investissement dans les industries existantes et en créer de nouvelles, en privilégiant celles qui sont tournées vers l'innovation. En ce qui concerne la sidérurgie, les autorités sont essentiellement intervenues dans le cadre des négociations tripartites au cours desquelles ont été examinés, entre autres, les programmes d'investissement pour l'industrie qui bénéficieraient d'une aide de l'Etat¹⁴, et aussi le niveau de l'aide à accorder à la division anti-crise (DAC) qui assure la garantie de l'emploi aux travailleurs de la sidérurgie. La nouvelle détérioration du marché de l'acier au deuxième semestre de 1982 et la menace que cela faisait peser sur la situation financière de la branche ont imposé une nouvelle réévaluation de l'accord tripartite de 1979¹⁵. En novembre 1982, la conférence tripartite sidérurgique a convenu d'augmenter l'aide financière de l'Etat et, parallèlement, de réduire les salaires et la durée du travail de 6% en 1983-84. Cependant, le programme de restructuration luxembourgeoise doit être cohérent avec les plans à moyen terme de la CEE pour la sidérurgie (qui prévoient notamment l'approbation du niveau des aides publiques et la suppression progressive des subventions d'ici 1985). Des propositions détaillées ont été présentées à la Commission européenne à la fin de mars 1983. Le programme de restructuration comporte trois volets principaux, des aides à l'investissement à hauteur de 25%¹⁶ des dépenses en capital qui sur cinq ans s'élèveraient à 15 milliards de francs; des mesures d'assainissement financier des entreprises (dotation de capital, souscription d'obligations convertibles, bonification d'intérêt); le financement des dépenses sociales liées à la réduction des effectifs. Le coût total pour le secteur public du programme de restructuration s'élèverait à 11¹/₂ milliards de francs, portant pour l'essentiel sur 1983-84.

Tout un ensemble de mesures a été pris pour encourager le développement des autres secteurs industriels: aides en capital et bonification des taux d'intérêt, création en 1977 d'une Société Nationale de Crédit et d'Investissement qui offre des crédits d'équipement et des crédits à l'exportation (à des

taux préférentiels) ainsi que des prêts à moyen et long terme; création de zones industrielles, ce qui permet aux entreprises nouvelles de trouver des terrains à bâtir meilleur marché; et aides fiscales pour les projets industriels allant dans le sens de l'innovation. Enfin, les incitations indirectes comme la gamme étoffée des services financiers offerts, la rigueur de la législation concernant le secret des affai-

res, la situation géographique du Luxembourg (en particulier pour les entreprises originaires de pays non membres de la CEE) et le multilinguisme de sa population, sont autant de facteurs positifs. Les créations les plus importantes d'activité ont été réalisées dans la chimie et l'ensemble des industries nouvelles ont créé 2400 emplois depuis 1976. En dépit de cette politique, l'emploi industriel dehors même de la sidé-

Croissance de la production et de l'emploi par secteurs

	Production (taux de croissance annuelle de la valeur ajoutée)				Emploi (taux de croissance annuelle)		
	Luxembourg *	CEE	OCDE	Luxembourg	CEE	OCDE	
Economie dans son ensemble, 1974-1980	A	B					
Agriculture	0,4	0,4	1,2	1,1	-3,6	-2,8	
Industrie	-0,5	-0,5	1,5	2,1	-1,2	-1,0	
Services	4,0	2,9	3,0	2,9	3,1	1,6	
Total	2,2	1,4	2,3	2,5	0,8	0,2	
Sidérurgie (production en t) 1974-1982	-7,3	-4,2	-4,1	-6,7	-4,7	-4,0	

* A = définition nationale, y compris les services bancaires exportés à l'étranger.
B = définition SCN, non compris les services bancaires exportés à l'étranger.

Sources: STATEC, OCDE

riurgie, n'a pratiquement pas varié par rapport à son niveau de 1974, tandis que la production a évolué en ligne avec celle de l'ensemble de la CEE.

Perspectives à moyen terme

Il est tout à fait probable que la part de la production à mettre au compte des services continuera de s'accroître au cours des quelques années à venir quoique, peut-être, à un rythme plus lent que celui qui a caractérisé la période 1974-82. Cela tient principalement à la baisse persistante de la production sidérurgique. Les projections à moyen terme de la demande d'acier européen sont sombres. Dans ce contexte, la Commission des Communautés Européennes a établi un programme allant jusqu'en 1987 qui implique une réduction considérable des capacités et des effectifs de la sidérurgie, à répartir aussi équitablement que possible entre les pays membres de la Communauté. Sur le front de l'emploi, on envisage de réduire les effectifs totaux du secteur sidérurgique (y compris ceux de la DAC) de 16.800 en 1982 à 11.000-11.500 en 1987, c'est-à-dire que l'emploi diminuerait au même rythme (environ 7% par an) qu'entre 1974 et 1982. Le gouvernement a l'intention de continuer d'encourager les retraites anticipées et les départs volontaires. Quant aux autres industries, elles ont à peu près maintenu leur part dans la production totale au cours de la période de croissance économique ralentie qui a commencé en 1974. Le gouvernement continuera sans doute à encourager la diversification industrielle mais, pour que la part de ce secteur dans la production augmente au cours des prochaines années, il faudrait surtout que la croissance économique soit assez forte dans les autres pays et que le Luxembourg conserve son pouvoir d'attraction en tant que lieu d'implantation

industrielle. Il est difficile de prévoir quel sera le rythme d'expansion de la place financière du Luxembourg au cours des années 1980. L'avenir dépendra beaucoup de l'évolution des législations étrangères et de la capacité des opérateurs du marché financier intérieur à s'adapter à l'évolution de la situation internationale; mais il est vraisemblable que ce secteur restera un pôle de croissance important.

Source: Extrait de la publication «OCDE - Etudes économiques 1982-1983: Belgique-Luxembourg», mai 1983).

- 1 Le 1er septembre et le 1er décembre. Avec le système normal d'indexation, il y aurait eu trois augmentations de 2,5%: en avril, en juillet et en octobre.
- 2 Des allocations spéciales ont été versées à tous les salariés gagnant jusqu'à 150% du salaire minimum.
- 3 Par rapport au budget voté pour 1982. Par rapport aux réalisations de 1982, l'augmentation n'est que de 1%.
- 4 Il est prévu d'augmenter les taux de TVA de un à deux points, de relever les taxes sur l'alcool, le tabac, les huiles minérales et les services téléphoniques. Pour la fiscalité directe, l'impôt de solidarité (calculé en pourcentage de l'impôt sur le revenu) est relevé de 6,5 à 10% pour les personnes physiques et de deux points pour les entreprises et commerces.
- 5 Pour plus de détails, se reporter à l'Annexe.
- 6 On trouvera de plus amples détails sur le rôle de cet Institut dans la section intitulée «Politique monétaire» de l'étude économique Belgique-Luxembourg de mars 1981, pages 58-59.
- 7 Selon la définition du PIB d'après le Système normalisé de comptabilité nationale (SCN), qui ne prend pas en compte les services bancaires. Les autorités luxembourgeoises ont établi une définition nationale, qui inclut les services bancaires comme une exportation conduisant à une évaluation du niveau du PIB de près de 30% supérieur à celui estimé dans la définition normalisée. Voir Etude Economique Belgique-Luxembourg, avril 1982, page 53, pour plus de détails. D'après la définition nationale, le PIB en 1982 a augmenté d'environ 0,5%.
- 8 Au cours des douze mois se terminant en décembre 1982, les salaires et les prix ont augmenté comme suit:

Salaire minimum, pour les travailleurs n'ayant pas de famille à charge:	+12,5%
Salaires allant jusqu'à 150% du salaire minimum, pour les travailleurs ayant une famille à charge:	+15,9%
Indice des prix à la consommation:	+10,4%

- 9 Pour le Luxembourg, on a utilisé les définitions nationales de la valeur ajoutée selon lesquelles une part des services bancaires est incluse dans la valeur ajoutée et non dans les consommations intermédiaires.
- 10 Valeur ajoutée dans le secteur manufacturier (c'est-à-dire l'industrie, non compris les secteurs de la construction et de l'énergie).
- 11 Sur la base des estimations provisoires établies par l'OCDE pour 1982, le taux d'utilisation des capacités fléchit de quelque 40 points de pourcentage. Pour la zone OCDE, il a diminué d'environ 30 points au cours de la même période, par rapport à un taux de 88% en 1974.

- 12 L'accroissement de la part des services est également lié, comme dans les autres pays industriels, à un effet statistique, certains services qui étaient auparavant réalisés au sein même des entreprises industrielles étant de façon croissante assurée par des prestataires de services extérieurs.
- 13 Voir Etude économique Belgique-Luxembourg de mars 1981, pages 57-58.
- 14 On peut indiquer à égard que, selon les experts luxembourgeois, les subventions de l'Etat à la sidérurgie ont été durant la période 1975-79 relativement moins importantes dans le Grand-Duché que dans de nombreux pays européens.
- 15 Un avenant à l'accord prévoyant notamment une augmentation de l'aide financière de l'Etat, avait déjà été introduit en janvier 1981.
- 16 Ces aides sont pour partie remboursables lorsque les entreprises seront à nouveau bénéficiaires.

Aspects de l'agriculture luxembourgeoise

Le nombre des exploitations agricoles et la surface agricole utilisée

Le recensement du 15 mai 1982 a fourni le chiffre de 4.624 exploitations agricoles qui se partagent des terres de culture d'une surface de 127.015 hectares. Par rapport à 1981, on enregistre la disparition de 203 exploitations (-4,2%) et un recul de 1.212 hectares de la surface utilisée (-0,9%). Ces régressions sont plus importantes que celles constatées en moyenne annuelle depuis l'institution du Marché commun (respectivement -3,7% et -0,4%), ce qui semble étonnant à une époque où les emplois dans le secteur secondaire se font de plus en plus rares.

La diminution assez prononcée du nombre des exploitations s'est traduite comme dans le passé par une augmentation de la superficie moyenne par exploitation, qui est passée de 26,6 ha en 1981 à 27,5 ha. Elle atteint maintenant 18,5 ha dans les exploitations de moins de 50 ha (1981: 18,2 ha) et 66,4 ha dans celles de 50 ha et plus (1981: 65,8 ha). Près de 19% de toutes les exploitations rentrent dans cette dernière catégorie, contre 17,5% en 1981. Leur nombre a en effet augmenté de 2,6%, alors que celui des exploitations plus petites a diminué de 5,7%. Le nombre des exploitations avec une assise foncière de 100 ha et plus a diminué d'une unité (42 contre 43 en 1980 et 1981) mais leur surface agricole est passée en moyenne de 120,8 ha (1980) à 121,6 ha (1981) et 124,0 ha (1982).

Le mouvement de concentration a évidemment laissé des traces au niveau du mode de faire valoir. Ainsi, la part des terres données en location, qui proviennent principalement d'exploitations dont le propriétaire a abandonné tout ou partie de son activité agricole, a encore augmenté en passant de 45,7% en 1981 à 46,2% en 1982. Si donc pour l'ensemble des agriculteurs les surfaces appartenant en propre à l'exploitation se montent à 53,8% de la surface agricole utilisée, ce rapport se situe à 55,0% dans le cas

des agriculteurs de nationalité luxembourgeoise, à seulement 15,6% dans celui des Belges et Néerlandais, mais à 71,4 dans le cas des ressortissants d'autres pays. Dans ce contexte il faut toutefois noter que 95,9% de tous les exploitants sont Luxembourgeois, et que l'importance des étrangers dans l'agriculture luxembourgeoise reste négligeable (Belges et Néerlandais: 2,5%; Autres: 1,6%).

L'orientation des exploitations et l'affectation des terres de cultures

L'orientation de l'agriculture luxembourgeoise est, on le sait, définie dans une large mesure par ses faiblesses naturelles: seule la spéculation animale est susceptible de donner des rendements satisfaisants, comparables à ceux des régions plus favorisées de la Communauté européenne.

Herbivores

En appliquant aux exploitations luxembourgeoises le système d'analyse qu'est la typologie communautaire des exploitations agricoles, on constate qu'effectivement plus de 55% se rangent dans la catégorie de l'orientation «Herbivores». Ces exploitations, qui se consacrent essentiellement à l'élevage bovin, l'accent étant mis soit sur la production laitière, soit sur la production de viande ou des productions mixtes, détiennent maintenant près de 85% du cheptel bovin total et presque 90% des vaches laitières. Leur assise foncière regroupe plus des trois quarts de la surface agricole utilisée, dont 82% du total des prairies et pâturages, mais seulement quelque 68% des terres labourables. Elles sont, avec une surface agricole utilisée moyenne de plus de 38 ha, beaucoup plus grandes que les exploitations appartenant aux autres catégories et il est intéressant de noter que même pendant la courte période pour laquelle les données sont disponibles (1980-1982), leur importance relative est allée en croissant. Les exploitations de ce type ne

sont toutefois pas aussi spécialisées qu'on aurait pu le croire et souhaiter dans l'intérêt d'une organisation rationnelle du travail: en effet malgré la prédominance du troupeau bovin, elles détiennent plus d'un tiers du cheptel porcin.

Polyculture, Polyélevage, Culture-élevage

Quelque 55% du cheptel porcin sont détenus par des exploitations des types plus hétérogènes «Polyculture», «Polyélevage» et «Culture-élevage», auxquels appartiennent près de 22% des exploitations. Celles-ci se consacrent soit à différentes activités d'agriculture générale, dont la céréaliculture, auxquelles peuvent se joindre des cultures permanentes et l'élevage, soit à différentes formes d'élevage, sans qu'aucune de ces activités soit vraiment prédominante. Il s'agit d'exploitations plus petites (27 ha, soit moins que la moyenne générale), qui détiennent 15% du cheptel bovin et qui cultivent près de 21% des terres agricoles. Environ 56% de ces terres de cultures sont consacrées au labour, alors que dans la catégorie précédente on observait un rapport opposé, les prairies et pâturages y constituant 60% de la surface agricole utilisée.

Agriculture générale

L'importance du type «Agriculture générale», auquel appartiennent des exploitations qui ont pour activité principale la céréaliculture ou d'autres cultures végétales, n'est plus que marginale. Ceci n'a rien d'étonnant puisqu'il a toujours été entendu que le Luxembourg ne dispose pas de terres permettant une production végétale vraiment rentable.

Granivores

Ce qui est bien plus déplorable, c'est que la catégorie «Granivores» est moins représentée encore. Elle ne regroupe plus que 1% du total des exploitations, lesquelles détiennent tout juste 10% du total des porcins et 40% de la volaille. Ce qui signifie qu'il y a bien encore quelques rares exploitations spécialisées dans l'élevage de volaille, mais que plus aucune exploitation d'envergure consacre l'essentiel de son activité à l'élevage porcin.

Horticultures, Cultures permanentes

Le reste des exploitations, soit 18%, se retrouve sous les rubriques «Horticulture» et «Cultures permanentes». Le nombre assez élevé s'explique par le fait que les exploitations viticoles rentrent dans la dernière de ces catégories; elles constituent près de 90% de l'ensemble des exploitations de ces deux types.

L'affectation de la surface agricole utilisée est évidemment fonction de l'orientation des exploitations et ne peut que confirmer les tendances esquissées. Ainsi, malgré les légers reculs de leur superficie constatés en 1982 (-0,5%) comme déjà en 1978 et 1981, les prairies et pâturages continuent à accroître leur part de la surface agricole utilisée, qui atteint 55,2% en 1982, ce qui correspond à 70.149 ha. Les terres labourables par contre se sont encore rétrécies tant

en termes absolus (-1,5%) que relatifs et ne comptent plus que 55.259 ha.

La ventilation des terres de culture montre en outre que la superficie emblavée de céréales panifiables a également diminué en 1982, à savoir de 836 ha (-10,5%) ! Elle ne se monte plus qu'à 7.109 ha, soit 12,9% des terres labourables et 5,6% de la surface agricole utilisée. Les surfaces emblavées de céréales et plantes fourragères par contre ont fait preuve d'une grande stabilité par rapport à l'année précédente et occupent une superficie de 46.110 ha (83,4% des terres labourables; 36,3% de la SAU), ce qui confirme l'orientation déterminée de l'agriculture luxembourgeoise vers la spéculation bovine.

Le cheptel

Le cheptel bovin

Après avoir atteint son niveau le plus élevé en 1980 (224.778 têtes), le troupeau bovin a marqué un léger recul en 1981 (-0,2%) et une régression plus accentuée en 1982 (-1,6%) et est ainsi tombé au niveau de 220.738 têtes. Le troupeau des vaches laitières dénote une certaine tendance à la diminution depuis 1975 déjà; celle-ci s'est confirmée en 1982 et a ramené le troupeau laitier à 66.370 unités (1982/81: -1,0%).

Les reculs du cheptel s'expliquent plutôt par la diminution du nombre des exploitations que par des tendances de réorientation. En effet, alors que le nombre des détenteurs de bovins a diminué de 4,0% par rapport à 1981, le nombre moyen de bovins détenus a évolué de 61,5 à 63,0. Le même phénomène s'est produit dans le cas des vaches laitières: à un recul de 6,2% du nombre des détenteurs s'oppose une augmentation du nombre moyen de vaches détenues (25,5 en 1982 contre 24,1 en 1981). Etant donné que l'année 1982 a connu des hausses de prix importantes aussi bien pour la viande bovine que pour le lait et que la bonne production fourragère aura permis de faire des économies dans les dépenses pour aliments de bétail, on peut estimer que le secteur bovin aura conservé et même accru son attrait et que l'avenir y verra de nouveau des développements plus dynamiques.

Le cheptel porcin

Du côté de l'élevage porcin, les évolutions de l'année 1982 ne donnent pas dans la même mesure lieu à des prévisions optimistes. C'est notamment l'évolution du cheptel entre mai 1981 et mai 1982 qui est très décevante: on enregistre en effet un recul de plus de 6.600 têtes (-8,9%) qui ramène le cheptel à 68.164 têtes, le niveau le plus bas jamais enregistré.

Il y a toutefois certains symptômes qui font supposer que le creux de la vallée aura été traversé. Ainsi, le recul du nombre des porcs reproducteurs est, avec 2,8%, beaucoup moins prononcé que celui des autres catégories, le nombre des «truies saillies pour la première fois» augmentant même de près de 5%. Une certaine base pour la reconstitution du cheptel semble donc donnée. Aussi a-t-on calculé en décembre

1982, sur base de l'enquête par sondage quadrimestrielle, un cheptel d'environ 73.500 bêtes. Le nombre des porcs reproducteurs aurait légèrement augmenté par rapport à mai, celui des porcs à l'engrais marquant une forte progression, de l'ordre de 6.500 unités, alors que celui des porcins de moins de 50 kg aurait légèrement diminué.

Ces chiffres indiquent qu'une certaine réorientation semble déjà s'être produite au cours de l'année 1982. Les éleveurs auraient plus que dans le passé eu tendance à affecter les porcelets à l'engraissement dans le pays au lieu de les exporter. L'augmentation de la production de viande porcine qu'on a pu constater confirme cette supposition. Les efforts entrepris

tant par le Gouvernement que par la profession agricole en vue d'assurer à l'élevage et à l'engraissement porcin de meilleures structures d'organisation et de commercialisation commencent à porter leurs fruits. L'augmentation sensible des prix en 1982 ne pourra qu'accélérer ce début de relance. Encore faut-il espérer qu'il ne s'agira pas simplement d'une manifestation passagère du fameux «cycle porcin» qui n'apporterait pas de solution au fond du problème. Car il est indispensable que la spéculation animale au Luxembourg puisse reposer de nouveau sur deux piliers, l'élevage bovin à lui seul ne pouvant assurer à maintes exploitations moyennes une garantie de survie.

Les exploitations agricoles selon leur orientation technico-économique (1980-1981-1982)

Nombres proportionnels (%)

Orientation principale		Nombre d'exploitations	SAU au total en ha	Terres labourables en ha	Prairies et pâturages en ha	Vignobles en ha	Bovins au total animaux	Vaches laitières animaux	Porcs au total animaux
1. Agriculture générale	1980	3,7	1,9	3,5	0,6	—	0,3	0,0	0,8
	1981	3,5	1,9	3,7	0,5	—	0,2	0,0	1,1
	1982	3,8	2,1	4,1	0,6	—	0,3	0,0	1,2
2. Horticulture	1980	1,5	0,0	0,0	0,0	—	0,0	—	—
	1981	1,4	0,0	0,0	0,0	—	0,0	—	—
	1982	1,6	0,1	0,1	0,0	—	0,0	—	—
3. Cultures permanentes	1980	16,9	1,6	0,7	0,6	91,3	0,1	0,1	0,1
	1981	17,2	1,6	0,6	0,6	93,1	0,1	0,0	0,1
	1982	16,9	1,6	0,5	0,6	94,0	0,2	0,0	0,2
4. Herbivores	1980	53,4	73,1	66,1	80,2	1,3	82,0	86,0	34,0
	1981	55,0	74,9	68,1	81,8	1,3	83,8	88,1	35,1
	1982	55,1	75,1	68,4	82,0	1,1	84,4	88,8	34,1
5. Granivores	1980	1,0	0,3	0,4	0,2	—	0,1	0,0	11,1
	1981	0,9	0,2	0,3	0,1	—	0,1	0,0	7,8
	1982	1,0	0,3	0,4	0,2	—	0,1	0,0	10,0
6. Polyculture	1980	11,3	10,7	13,5	8,6	6,6	8,3	3,3	20,7
	1981	11,3	10,3	13,1	8,2	5,3	7,7	2,9	18,4
	1982	11,0	9,9	12,4	8,1	4,7	7,3	2,6	20,2
7. Polyélevage	1980	11,2	12,0	15,4	9,5	0,4	9,1	10,5	32,9
	1981	9,9	10,7	13,7	8,5	0,3	8,0	8,9	37,3
	1982	9,8	10,4	13,5	8,2	0,2	7,6	8,5	33,7
8. Culture-élevage	1980	1,0	0,4	0,4	0,3	0,4	0,1	0,1	0,4
	1981	0,8	0,4	0,5	0,3	—	0,1	0,1	0,2
	1982	0,8	0,5	0,6	0,3	—	0,1	0,1	0,6
Total 1-8	1980	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
	1981	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
	1982	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

(Source: Extrait du Bulletin du STATEC, no 3, 1983.)

Le Port de Mertert

En 1982, le port de Mertert a réussi à enrayer la tendance à la baisse de ses tonnages enregistrée au cours des exercices 1980 et 1981: de 1.538.000 t en 1981, les transbordements sont remontés à 1.572.000 t en 1982, ce qui représente une augmentation de 34.000 t ou 2,2%. Ces tonnages restent cependant bien en-deçà des niveaux atteints en 1980 (1.706.000 t) et surtout en 1979 (1.898.000 t).

Néanmoins, en ces temps où la crise économique tend encore à s'accroître, toute évolution positive, fût-elle modeste, doit être enregistrée avec satisfaction, étant donné qu'il faudra l'apprécier par rapport à l'environnement économique défavorable dans lequel elle a été réalisée. Or, en 1982, la production industrielle luxembourgeoise a baissé une fois encore (-3,7%); il en va de même de la production du principal client du port, la sidérurgie luxembourgeoise, qui a diminué de 7,4%.

En ce qui concerne les résultats financiers, la Société du Port Fluvial de Mertert S.A. a pu plus que confirmer les chiffres très favorables de l'exercice 1981: les bénéfices nets après impôts ont atteint 12.498.145,- francs, contre 10.917.035,- en 1981, et cela malgré le fait que les péages portuaires sont restés inchangés pour la sixième année consécutive. Par cette politique des péages bon marché, menée en dépit de la poussée inflationniste (depuis la date du dernier réajustement des péages, c'est-à-dire le 1. 1. 1977, les prix ont augmenté de plus de 40% dans notre pays), la Société du Port effectue une contribution non négligeable à la stimulation du trafic portuaire et à la lutte anti-inflation.

Faits marquants de l'activité portuaire

Une analyse de l'évolution des tonnages portuaires fait ressortir cinq phénomènes qui ont marqué plus ou moins profondément l'activité du port en 1982:

1. L'évolution en sens contraire des exportations et des importations. Si ces dernières ont progressé de 8,5%, les exportations par contre ont baissé de 2,5%. Cette tendance divergente s'était déjà manifestée très fortement en 1981 (-15% pour les exportations, -2% pour les importations) de sorte que la quote-part des exportations dans le trafic portuaire est retombée de 60% en 1980 à 54% en 1982.
2. La progression des produits sidérurgiques (+13,5% à l'exportation, +46% à l'importation) en dépit de l'aggravation de la crise sidérurgique dans notre pays. De ce fait, la quote-part des produits sidérurgiques dans l'ensemble des transbordements portuaires est remontée à 44,9% (contre 39,1% en 1981 et 36% en 1980).
3. La bonne tenue des importations de charbon et de coke qui, malgré le niveau très élevé déjà at-

teint en 1981 (409.620 t), ont encore progressé de 7,5% pour atteindre 440.474 t en 1982. A l'heure actuelle, ces produits représentent 28% du trafic portuaire total, contre 26,6% en 1981.

4. La poursuite de la tendance à la baisse, pour des raisons soit structurelles, soit conjoncturelles, de deux produits-pilier de l'activité portuaire, à savoir le clinker (-27,4%) et la dolomie (-24,8%). Leurs quote-parts dans le trafic portuaire sont retombées à 9,9% (contre 16,3% en 1981), respectivement à 5,1% (contre 6,9% en 1981).
5. Le redressement très accentué des transvasements de produits pétroliers: après de longues années de déclin, la tendance à la baisse avait pu être arrêtée en 1981. En 1982, les tonnages sont remontés à 69.529 t, soit une progression de 64,8% par rapport à 1981. De ce fait, l'activité du quai pétrolier représente à nouveau 4,4% de l'ensemble des tonnages du port, contre 2,7% en 1981.

Analyse du trafic portuaire

Statistiquement, les transbordements de 1982 se présentent comme suit:

Exportations:	852.541 t (-2,5%)
Importations:	719.951 t (+8,5%)
Total:	1.572.492 t (+2,2%)

Les chiffres ci-dessus n'incluent pas les tonnages portuaires à caractère purement terrestre (voie ferrée et route) pour un montant global de 12.462 t (contre 7.952 t en 1981).

Exportations

Si la baisse des exportations a pu être limitée à 22.183 t soit 2,5%, c'est grâce uniquement à la très forte progression des tonnages de laitier de haut fourneau: de 225.644 t en 1981, ils sont passés à 332.923 t en 1982, soit une augmentation de 47,5%.

Par contre, tous les autres produits à l'exportation accusent une baisse parfois très considérable: ceci vaut pour la dolomie (-26.421 t soit 24,8%) et surtout pour le clinker (-58.549 t soit 27,4%). En ce qui concerne le dernier produit, c'est la crise du bâtiment en Allemagne qui est à l'origine de sa régression.

A noter toutefois que les exportations de produits laminés finis et demi-produits n'ont que très légèrement baissé (-1,2%), alors que la production luxembourgeoise d'acier brut a accusé un recul de 7,4%.

Importations

L'on notera tout d'abord que le clinker à l'importation, destiné à une usine de la région mosellane, qui

Comparaison 1982/81 des tonnages par produits

	1982	1981	différence en %
Tonnage total	1.572.492	1.538.524	+ 2,2
Nombre de bateaux	1.497	1.488	+ 0,6
<i>Exportations</i>			
produits sidérurgiques	598.194	527.211	+13,5
dont: - laminés finis et demi-produits	213.964	216.492	- 1,2
- laitier de haut fourneau	332.923	225.644	+47,5
- divers	51.307	85.075	-39,7
dolomie	79.901	106.322	-24,8
clinker	155.090	213.639	-27,4
produits agricoles	12.507	16.971	-26,3
divers	6.849	10.581	-35,3
Total	852.541	874.724	- 2,5
Nombre de bateaux chargés	801	830	- 3,5
<i>Importations</i>			
produits sidérurgiques	108.018	74.010	+46
dont: - matières premières	107.151	73.043	+46,7
- produits finis ou demi-produits	867	967	-10,3
charbon, coke etc.	440.474	409.620	+ 7,5
produits pétroliers	69.529	42.202	+64,8
matériaux de construction	59.727	61.407	- 2,7
clinker	—	37.225	—
produits agricoles	28.738	27.468	+ 4,6
divers	13.465	11.868	+13,5
Total	719.951	663.800	+ 8,5
Nombre de bateaux déchargés	696 *	658	+ 5,8

* dont 225 ont repris un chargement

(Source: Extrait des rapports et bilan pour l'exercice 1982 de la Société du Port Fluvial de Mertert).

totalisait encore 37.225 t en 1981, a complètement disparu des statistiques portuaires, étant donné que cette société décharge désormais ce produit sur son propre quai.

A l'exception des matériaux de construction (-2,7%) et des produits sidérurgiques finis et semi-finis (-10,3%), tous les produits à l'importation sont à la hausse, ce qui a amené les importations globales à progresser de 56.151 t soit 8,5% en 1982.

L'augmentation est particulièrement forte pour les matières premières à destination de la sidérurgie luxembourgeoise, en l'occurrence la ferraille (+34.108 t soit 46,7%), le charbon et le coke (+30.854 t soit 7,5%) et les produits pétroliers (+27.327 t soit 64,8%). Ainsi le port pétrolier a connu un regain d'activité très net en 1982, suite à la conclusion de nouveaux contrats portant sur les produits traditionnels (huiles moyennes) et au développement des tonnages d'un produit nouveau dans la gamme du port: l'essence.

Investissement et emploi

Etant donné que les installations portuaires n'ont pas été utilisées à leur pleine capacité en 1982, aucun

investissement d'envergure n'a été réalisé au cours de l'exercice écoulé. Par contre, des contacts sont en cours avec une entreprise industrielle en vue de son implantation éventuelle dans le domaine du port.

En ce qui concerne l'emploi, l'on notera une légère baisse par rapport à 1981: au 31 décembre 1982, l'ensemble des sociétés du port ont occupé 71 personnes, dont 54 ouvriers et 17 employés, ce qui représente une baisse de 5 unités par rapport à 1981.

Trafic sur la Moselle

Transports terrestres en relation avec le port

Mesuré à l'écluse de Coblenze, le trafic fluvial sur la Moselle est passé de 10.273.000 t en 1981 à 10.202.000 t en 1982, ce qui représente une diminution de 0,7%. A l'écluse de Grevenmacher, on a enregistré un recul de 1,2% (7.699.000 t en 1981 contre 7.608.000 t en 1982).

Les transports terrestres en relation avec le port ont été assurés à raison de 50,6% par les CFL, contre 52,7% en 1981.

Perspectives

Les années se suivent et se ressemblent: l'activité économique ne s'améliorera guère en 1983 et notre

pays vivra selon toute vraisemblance l'une des années les plus difficiles depuis la 2^e guerre mondiale.

Dès lors, le port de Mertert, à l'image de l'industrie luxembourgeoise, ne devra guère s'attendre à une nouvelle augmentation de son activité et cela d'autant plus que celle-ci s'est stabilisée, en dépit de la crise, à un niveau relativement élevé qui dépasse encore de plus de 50% les projections initiales élaborées lors de la conception du port. D'un autre côté, il faudra s'abstenir de tout pessimisme exagéré voire

défaitisme, étant donné que certains produits-pilier de l'activité portuaire, comme le charbon, sont d'ores et déjà assurés de se maintenir au niveau de l'année passée, d'autres comme le clinker semblent avoir atteint leur plancher en 1982, et d'autres encore comme les produits pétroliers devraient continuer leur progression en 1983. Finalement, ce seront donc les produits sidérurgiques qui feront pencher la balance d'un côté ou de l'autre. De ce fait, l'attitude la plus raisonnable à adopter pour 1983 consisterait à espérer le mieux en s'attendant au pire.